

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le huit février, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mmes Marie-Claude Vally, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiades, Mme Rachida Sadane-El Amrani, MM. Marouan El Amrani, Gérard Darmon, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Maryline Cordelat, Catherine Bruneton, Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : Mme Odile Binaux représentée par Mme Chavanon-Aublanc
M. Pierre Aioutz représenté par M. Thellier
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. Perrigault
M. Claude Sanchez représenté par M. Veston
Mme Valérie Dubois représentée par M. Israël
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Pallier
Mme Marianne Lemaire représentée par Mme Pradier
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Bodineau
M. François Attia représenté par M. Darmon

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 6 décembre 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-267 du 6 décembre 2006** : Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement du domaine privé communal entre la ville de Fresnes et Madame Sonia Da Silva
- **Décision n° 2006-268 du 13 décembre 2006** : Maintenance de l'analyseur multi gaz - Année 2007 - Approbation du marché passé avec la société FFB
- **Décision n° 2006-269 du 14 décembre 2006** : Convention avec la Mutuelle Myriade pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2006-270 du 14 décembre 2006** : Fontaine diluant de la mécanique - Année 2007 - Approbation du marché passé avec la société Safety Kleen
- **Décision n° 2006-271 du 14 décembre 2006** : Passation d'une convention avec la société anonyme Nexity Féréal représentant la société civile immobilière Fresnes Charcot-Zola pour l'implantation temporaire d'une bulle de vente sur le domaine public communal
- **Décision n° 2006-272 du 15 décembre 2006** : Soutien scolaire - Passation d'une convention entre la commune, l'association pour les équipements sociaux des nouveaux ensembles immobiliers (A.P.E.S.) et France Habitation S.A. d'H.L.M. pour la mise à disposition du local sis 77, rue du professeur Einstein
- **Décision n° 2006-273 du 18 décembre 2006** : Couverture sanitaire du 9 décembre 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-274 du 18 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société Zamora productions Sarl pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-275 du 18 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société Blue Line Productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-276 du 18 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société Digitech en vue de la maintenance d'un logiciel informatique installé au service des affaires civiles et démographiques
- **Décision n° 2006-277 du 18 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société Info Santé en vue de la maintenance d'un logiciel informatique installé au centre municipal de santé
- **Décision n° 2006-278 du 18 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société Inser en vue de la maintenance d'un logiciel informatique installé au service de la formation
- **Décision n° 2006-279 du 18 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société GFI Progiciels en vue de la maintenance de progiciels informatiques installés à la mairie de Fresnes
- **Décision n° 2006-280 du 19 décembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'entrepôt sis 8-10, rue de Chevilly
- **Décision n° 2006-281 du 19 décembre 2006** : Emprunt de 2 920 000 euros à contracter auprès de Dexia - CLF pour le financement partiel du programme d'investissements 2006
- **Décision n° 2006-282 du 19 décembre 2006** : Emprunt de 1 020 000 euros à contracter auprès de la Société générale pour le financement partiel du programme d'investissements 2006
- **Décision n° 2006-283 (annulée)**

- **Décision n° 2006-284 du 20 décembre 2006** : Entretien des matériels des cuisines municipales - Passation d'un contrat avec la société Anka
- **Décision n° 2006-285 du 20 décembre 2006** : Entretien des matériels de buanderie - Passation d'un contrat avec la société Anka
- **Décision n° 2006-286 du 22 décembre 2006** : Accueils périscolaires - Passation d'une convention entre la commune, la caisse des écoles et l'association Lire et faire lire pour l'organisation d'activités dans l'école maternelle Les Bleuets durant l'année scolaire 2006-2007
- **Décision n° 2006-287 du 22 décembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, rue des Glacières
- **Décision n° 2006-288 du 26 décembre 2006** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention passée avec la société Bouygues bâtiment Ile-de-France pour la mise à disposition de la propriété communale sise 21, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2006-289 du 27 décembre 2006** : Audit du magasin de la ville de Fresnes
- **Décision n° 2006-290 du 29 décembre 2006** : Fontaine diluant de la carrosserie - Année 2007 - Approbation du marché passé avec la société Safety Kleen
- **Décision n° 2006-291 du 29 décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société Soluteam en vue d'assurer les services et la maintenance de la solution Equibox installée à la mairie de Fresnes
- **Décision n° 2007-1 du 4 janvier 2007** : Passation d'un contrat avec l'orchestre Léon Barzin pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-2 du 4 janvier 2007** : Passation d'un contrat avec la société T'inquiète productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-3 du 4 janvier 2007** : Passation d'une convention entre la ville et la Sarl Citylinks conseil pour la réalisation d'une assistance technique et d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de roller parc
- **Décision n° 2007-4 du 5 janvier 2007** : Passation d'une convention avec la Sarl Soléart pour la mise en œuvre d'une résidence musique
- **Décision n° 2007-5 du 10 janvier 2007** : Avenant n° 1 à la convention passée avec la Sarl Soléart pour la mise en œuvre d'une résidence musique
- **Décision n° 2007-6 du 10 janvier 2007** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Louis Pasteur à Lans-en-Vercors (Isère)
- **Décision n° 2007-7 du 18 janvier 2007** : Passation d'un contrat de réservation avec l'organisme de tourisme Côtes d'Armor pour le séjour d'élèves de l'école des Frères Lumière à Plédéliac (Côtes d'Armor)
- **Décision n° 2007-8 du 18 janvier 2007** : Passation d'un contrat avec la société Vis-à-vis & Co pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-9 du 19 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété sise avenue du 8 Mai 1945

- **Décision n° 2007-10 du 19 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 3, rue de Chevilly
- **Décision n° 2007-11 du 19 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des terrains nus sis avenue de la Cerisaie lieudit "La Butte de Rungis"
- **Décision n° 2007-12 du 19 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 45, avenue de la République
- **Décision n° 2007-13 du 19 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 26, rue de Verdun
- **Décision n° 2007-14 du 19 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 79, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-15 du 23 janvier 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise PPB propreté SAS pour l'entretien du parking Saint-Eloi
- **Décision n° 2007-16 du 23 janvier 2007** : Passation d'une convention avec le théâtre de l'Acacia pour la mise en œuvre d'une résidence théâtre
- **Décision n° 2007-17 du 23 janvier 2007** : Couverture sanitaire du 21 janvier 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2007-18 du 25 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 31-33, rue Henri Barbusse et 32-36, avenue de la Division Leclerc
- **Décision n° 2007-19 du 25 janvier 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial, une réserve et un parking sis 26, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2007-20 du 29 janvier 2007** : Renouvellement du bail cédé à la société à responsabilité limitée Ballegeer Opticiens pour la mise à disposition du local commercial sis 5, square du 19 Mars 1962

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 28 novembre 2006, à savoir :

- **Marché n° 50 du 28 novembre 2006** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles avec la société Arképolis pour la programmation de la construction d'une cité scolaire
- **Marché n° 55 du 14 décembre 2006** : Conclusion d'un marché à bons de commande de fournitures avec la société Delostal et Thibault pour la fourniture de fioul domestique pour le chauffage des bâtiments communaux durant la saison 2006-2007
- **Marché n° 56 du 22 décembre 2006** : Conclusion d'un contrat de services avec la société Opsys pour la maintenance du système informatique de gestion de la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes
- **Marché n° 2 du 3 janvier 2007** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles avec la société ISL Bureau d'Ingénieurs Conseils pour une mission d'assistance pour la mise en œuvre du conseil d'orientation énergétique dans neuf bâtiments communaux

- **Marché n° 3 du 12 janvier 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Lumiplan pour l'entretien des panneaux lumineux municipaux

IV - ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE HIP-HOP - FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PARTICIPANTS

Afin d'encourager la pratique sportive et favoriser la découverte de nouvelles activités, la municipalité souhaite étendre le domaine d'action des passeports jeunes en organisant une initiation à la danse hip-hop en direction de vingt jeunes Fresnois âgés de 16 à 25 ans durant la semaine du 26 février au 2 mars 2007.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et fixe à 11 euros la participation demandée à chaque jeune pour suivre ledit stage.

V - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2006-117 DU 14 DECEMBRE 2006

Madame la déléguée de l'action sociale du Val-de-Marne du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ayant fait savoir à la commune que le taux de la subvention versée pour les agents de la trésorerie de Fresnes prenant leur repas au restaurant du centre administratif était porté de 1,04 euros à 1,05 euros, il convient donc de ramener le tarif payé par ces agents de 3,34 à 3,33 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

VI - URBANISME - CESSION DES TERRAINS ET DES BATIMENTS SIS 36, 38 ET 40, RUE MAURICE TENINE A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - APPROBATION DES NOUVELLES MODALITES DE LA DATION EN PAIEMENT

Par délibération n° 2006-28 du 29 mars 2006, l'assemblée communale a décidé de céder à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes les parcelles cadastrées section L n° 43, L n° 44 et L n° 45 sises 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine. Les locaux de la résidence pour personnes âgées étant constitués de logements sociaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de les acquérir achevés et de modifier à cet effet les modalités de paiement du prix de vente des parcelles susmentionnées.

Le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 7 abstentions, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer la dation en paiement correspondante préparée par Maître Théret, notaire à Paris.

VII - URBANISME - CESSION DU TERRAIN ET DES BATIMENTS SIS 27 BIS A 37, RUE MAURICE TENINE A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement urbain de son centre-ville, la commune souhaite céder les parcelles cadastrées section M numéros 137, 138, 139 et 172 sises 27 bis à 37, rue Maurice Ténine pour une superficie totale de 2 485 mètres carrés à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes, afin que cette dernière y réalise un projet immobilier comprenant des logements d'une SHON d'environ 3 300 mètres carrés répartie pour environ 55 % en accession à la propriété et pour 45 % en locatif social.

Le Conseil municipal décide, par 28 voix pour et 7 abstentions, de céder à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes lesdites parcelles ainsi que les droits à construire qui s'y rattachent pour un montant de 1 651 000 euros.

VIII - URBANISME - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 6 METRES CARRÉS SISE AVENUE DE LA DIVISION LECLERC APPARTENANT A L'ETAT

Aux termes d'un acte administratif en date des 7 octobre et 24 novembre 2003, la commune a acquis des délaissés de terrain provenant des travaux d'aménagement de la RN 186 et de l'A 86. Une des parcelles, cadastrée section D n° 198 d'une superficie de 6 mètres carrés, a été oubliée dans la rédaction dudit acte et de la cession.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle susmentionnée sise avenue de la Division Leclerc et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique sous la forme administrative à intervenir.

IX - CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE RELATIF A NEUF BATIMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ADEME

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, la municipalité a souhaité s'inscrire dans une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie et à cet effet a choisi d'avoir recours à la société ISL sise 75, boulevard Mac Donald à Paris 9è pour assurer une mission d'orientation énergétique dans neuf bâtiments communaux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la démarche initiée pour la mise en œuvre d'un conseil d'orientation énergétique dont le coût s'élève à la somme de 6 145 euros toutes taxes comprises et sollicite auprès de la région Ile-de-France et de l'ADEME une subvention la plus élevée possible.

X - BILAN DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ LA CERISAIE

Par délibérations des 2 mars et 31 août 2006, l'assemblée communale a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté dans le secteur de la Cerisaie sud. Cette dernière qui a consisté en la publication de l'avis d'ouverture de la concertation dans deux journaux diffusés dans le département, la mise à disposition d'un registre d'observations, l'organisation de deux réunions publiques, une parution dans le bulletin municipal ainsi que la diffusion d'une plaquette d'information à l'ensemble de la population s'est déroulée du 1er décembre 2006 au 6 février 2007.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter le dossier définitif du projet de création de la zone d'aménagement concerté de la Cerisaie sud.

XI - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "CERISAIE SUD"

Dans le cadre des réflexions engagées par la municipalité sur le projet d'aménagement et de développement durable, pièce constitutive du plan local d'urbanisme, la ville a souhaité créer un nouveau quartier, dans la zone d'activité de la Cerisaie sud, à proximité du centre-ville.

Le Conseil municipal approuve, par 26 voix pour et 9 abstentions, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté sur ce secteur et dit que le programme prévisionnel des constructions à édifier dans la zone prévoit une SHON globale de 84 000 mètres carrés répartis en 57 000 mètres carrés de SHON de logements, 20 000 mètres carrés de SHON d'activités et 7 000 mètres carrés de SHON d'équipements publics.

XII - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE CHARCOT-ZOLA - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER - MARCHES DE TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Délibération retirée de l'ordre du jour.

XIII - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - APPROBATION DES CONVENTIONS D'HABILITATION PASSES AVEC L'ETAT POUR LE FINANCEMENT ET L'HABILITATION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE COMME CENTRE DE VACCINATIONS

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ayant transféré à l'Etat les compétences en matière de vaccination, de lutte contre le cancer, la tuberculose, la lèpre et les infections sexuellement transmissibles, le préfet de la région Ile-de-France propose à la commune de subventionner l'achat des vaccins obligatoires et des vaccins recommandés et d'habiliter parallèlement le centre municipal de santé comme centre de vaccinations.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conventions pluriannuelles de financement et d'habilitation du centre municipal de santé comme centre de vaccinations pour les années 2007 à 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

XIV - PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LES VILLES DE L'HAY-LES-ROSES, CHEVILLY-LARUE ET RUNGIS ET L'ASSOCIATION DES MEDECINS GENERALISTES DE GARDE DU SECTEUR 12 (A.M.G. 12) POUR LA PERMANENCE DES SOINS

Afin d'entériner la constitution d'une permanence de soins chaque jour de 20 heures à 8 heures ainsi que les dimanches et jours fériés sur les communes de L'Hay-les-Roses, Chevilly-Larue, Rungis et Fresnes, il est proposé d'approuver une convention de gestion formalisant les modalités d'organisation, d'exécution et de participation financière.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de gestion et tous les documents s'y rapportant.

XV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2005

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre a adressé à la commune le rapport d'activité pour l'année 2005, portant sur le fonctionnement de ladite structure.

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport d'activité.

XVI - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 630 à 634.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XVII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA CRECHE FAMILIALE DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE B EN VUE DU RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS NON TITULAIRES

Afin de répondre aux différents besoins de la crèche familiale, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois permanents à temps complet de catégorie B qui seront pourvus par des agents non titulaires.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XVIII - PERSONNEL - SERVICE MISSION DE REMPLACEMENT - CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Afin d'avoir recours au service de mission de remplacement du centre interdépartemental de gestion, en cas de besoins en personnel temporaire, il est proposé à l'assemblée communale de renouveler la convention d'adhésion, cette dernière étant arrivée à échéance.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt.

Fait à Fresnes, le 12 février 2007

Le Maire,

signé : Jean-Jacques BRIDEY

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le huit mars, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Henri Israël, Premier adjoint.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, François Attia, Mmes Maryline Cordelat, Catherine Bruneton, Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Henri Israël représenté par M. Pallier
Mme Odile Binaux représentée par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Michelle Grave représentée par M. Aioutz
Mme Annick Damany représentée par Mme Ethève
M. Claude Sanchez représenté par M. Veston
Mme Valérie Dubois représentée par M. Doms
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Perrigault
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. El Amrani
Mme Marianne Lemaire représentée par M. Rychter
M. Gérard Darmon représenté par Mme Pradier
Mme Viviane Fulcher représentée par M. Attia

Mme Muriel Ethève est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 8 FEVRIER 2007

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2007 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 5 février 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-21 du 5 février 2007** : Convention avec la Mutuelle de l'Armée de l'Air pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-22 du 6 février 2007** : Passation d'un contrat avec l'association Les Bêtes à bon Dieu pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-23 du 6 février 2007** : Passation d'un contrat avec le café de la danse pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-24 du 6 février 2007** : Passation d'un contrat avec la société W2 Productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-25 du 13 février 2007** : Passation d'un contrat de vente avec la société nationale des chemins de fer français pour le transport des élèves de l'école Maryse Bastié
- **Décision n° 2007-26 du 15 février 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur une partie de terrain sis avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2007-27 du 15 février 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 25, rue du Docteur Emile Roux
- **Décision n° 2007-28 du 15 février 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2007-29 du 15 février 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 96, avenue Saint-Exupéry
- **Décision n° 2007-30 du 15 février 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et des parkings sis 35, rue de Verdun
- **Décision n° 2007-31 du 15 février 2007** : Approbation de l'avenant n° 2 à la convention passée avec la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France pour la mise à disposition de la propriété communale sise 21, rue Henri Barbusse

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 4 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 12 janvier 2007, à savoir :

- **Marché n° 4 du 24 janvier 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de fournitures avec la société Delostal et Thibault pour la fourniture de carburants aux services municipaux durant l'année 2007
- **Marché n° 5 du 5 février 2007** : Conclusion d'un marché avec la SCP Pigot, Segond et Associés pour la représentation de la commune de Fresnes dans le dossier Mme Garrec / Conseil général du Val-de-Marne
- **Marché n° 6 du 6 février 2007** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Stravicino pour le ravalement partiel et la mise en peinture de deux écoles de la ville de Fresnes

- **Marché n° 7 du 7 février 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la Planète bleue pour la location-maintenance de deux fontaines à eau réfrigérée à la bibliothèque de Fresnes
- **Marché n° 8 du 16 février 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Conseil Marketing Publicité pour la vente d'espaces publicitaires dans le journal d'informations locales "Le nouveau Panorama"

IV - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2007

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente les orientations générales du budget primitif pour l'année 2007. Il rappelle que l'action menée depuis six ans sera poursuivie avec les mêmes objectifs de modernisation et de solidarité dans les cinq priorités d'action privilégiées à savoir l'habitat, le service public, l'environnement, les transports et l'activité économique, tout en veillant à l'optimisation des recettes, aux économies de fonctionnement et au contrôle des dépenses ainsi qu'à la maîtrise des emprunts.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'année 2007.

V - URBANISME - CESSION D'UN TERRAIN A BATIR SIS AVENUE DE LA DIVISION LECLERC, RUE DES FRERES LUMIERE ET IMPASSE DES FOURNIERES A LA SCI FRESNES FOURNIERES

Dans le cadre de la restructuration du quartier des Frères Lumière et de sa politique volontariste d'offre de logements respectant le principe de la mixité sociale, il est proposé de céder diverses parcelles situées à l'angle de l'avenue de la division Leclerc et l'impasse des Fournières d'une superficie totale de 3 812 mètres carrés à la SCI Fresnes Fournières sise 21, avenue Saint-Maurice du Valois à Saint-Maurice (Val-de-Marne), moyennant la somme de 5 575 605 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire et par délégation, l'adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement à signer l'acte de vente à intervenir.

VI - POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU VAL-DE-BIEVRE

Le gouvernement actuel ayant décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel pour la politique de la ville et l'égalité des chances, le projet urbain de cohésion sociale du Val-de-Bièvre a été rédigé en s'appuyant sur les réunions de chefs de projet et des groupes de travail. Pour la ville de Fresnes, les quartiers retenus sont la Vallée-aux-Renards - Les Groux et la résidence du Val-de-Bièvre.

Le Conseil municipal décide, par 34 voix pour et 1 refus de vote, d'inscrire la commune dans la démarche partenariale de contrat urbain de cohésion sociale menée par la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et les six autres communes membres, approuve le projet urbain de cohésion sociale du Val-de-Bièvre et mandate Monsieur le Maire aux fins de négocier, au nom de la commune, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et signataires.

VII - SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA BIEVRE - APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE

Par lettre du 9 février 2007, Monsieur le Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses a sollicité, en application du paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992, l'avis du Conseil municipal sur le projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, comprenant notamment la commune de Fresnes, dont les

enjeux sont la lutte contre les inondations, la réouverture de la Bièvre et la revalorisation de son patrimoine naturel et historique ainsi que la qualité des eaux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

Fait à Fresnes, le 13 mars 2007

Le Maire,

signé : Jean-Jacques BRIDEY

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier (après le vote de la question n° 3), Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mmes Marie-Claude Vally, Brigitte Gautier-Tironneau, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, Mlle Marianne Vignaud, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mme Marianne Lemaire, M. Didier Rychter, Mmes Catherine Bruneton, Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : Mme Odile Binaux représentée par M. Doms
M. Jean-Pierre Thellier représenté par Mme Bruneton (jusqu'au vote de la question n° 4)
M. Pierre Aioutz représenté par M. Ouvrard
Mme Marie-Laure Langlois représentée par Mme Da Silva
Mme Michèle Grave représentée par Mme Ethève
Mme Annick Damany représentée par Mme Vally
M. Claude Sanchez représenté par M. Plazannet
Mme Valérie Dubois représentée par M. Israël
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par Mlle Vignaud
M. Gérard Darmon
Mme Frédérique Pradier représentée par Mme Bodineau
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Lemaire
M. François Attia représenté par M. Rychter
Mme Maryline Cordelat

Mme Brigitte Gautier-Tironneau est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 7 mars 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-32 du 7 mars 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 19, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2007-33 du 12 mars 2007** : Imprimerie municipale - Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Conibi
- **Décision n° 2007-34 du 12 mars 2007** : Décision modificative à l'avenant n° 1 au bail passé entre la commune et le Conseil général du Val-de-Marne pour la mise à disposition d'un logement dépendant du centre administratif
- **Décision n° 2007-35 du 12 mars 2007** : Décision modificative à l'avenant n° 1 au bail passé entre la commune et le centre hospitalier Paul Guiraud de Villejuif pour la mise à disposition d'emplacements de stationnement supplémentaires dans le parking souterrain du centre administratif de Fresnes
- **Décision n° 2007-36 du 16 mars 2007** : Passation d'un contrat avec l'orchestre Léon Barzin pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-37 du 16 mars 2007** : Concert du festival de la jeunesse - Contrat de vente avec la société de production "3C"

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 4 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 23 février 2007, à savoir :

- **Marché n° 9 du 23 février 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société AJ Plus pour l'entretien du matériel de mise sous plis, plieuse, plieuse-agrafeuse et d'un relieur
- **Marché n° 10 du 6 mars 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Incendie, Protection, Sécurité pour la maintenance des extincteurs mobiles équipant les bâtiments communaux - lot n° 1
- **Marché n° 11 du 6 mars 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société 3 Protection pour la maintenance des extincteurs mobiles équipant les bâtiments communaux - lot n° 2
- **Marché n° 12 du 5 mars 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société C.A.N.A.L. pour une croisière fluviale pour l'école Maryse Bastié
- **Marché n° 13 du 12 mars 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société 3 M France pour la maintenance des matériels antivol des livres de la bibliothèque
- **Marché n° 14 du 14 mars 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société GFI Progiciels pour l'acquisition et la maintenance de deux serveurs - lot n° 1
- **Marché n° 15 du 14 mars 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Dell pour l'acquisition et la maintenance de deux serveurs - lot n° 2

III - BUDGET - AFFECTATION ET REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2006

Une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 étant possible avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, Monsieur le Maire propose d'affecter, compte tenu que le résultat cumulé de la section de

fonctionnement est excédentaire de 2 743 650,43 euros, la somme de 1 704 003,73 euros en recettes d'investissement et la somme de 1 039 646,70 euros en recettes de fonctionnement.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2006 et autorise, par 27 voix pour et 6 abstentions, leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2007.

IV - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2007

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, présente le budget primitif pour l'exercice 2007 dont la balance générale fait ressortir le total des recettes et des dépenses à la somme de 55 454 329,01 euros se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement	32 768 449,77 €
- section d'investissement	22 685 879,24 €

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 6 abstentions, le budget primitif pour l'exercice 2007 tel qu'il lui est présenté.

V - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2007 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Les délibérations approuvées par le Conseil municipal au cours de ses séances des 16 décembre 2004, 17 novembre 2005, 26 janvier 2006 et 14 décembre 2006, portant sur les projets de conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre la commune et les associations, précisant que le montant des subventions qui leur serait attribué serait déterminé lors de la séance au cours de laquelle serait examiné le budget primitif, il est proposé à l'assemblée communale de fixer les montants à verser en 2007 aux associations conventionnées.

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, le montant des subventions accordées aux associations, à la somme totale de 1 188 297,82 euros.

VI - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2007 AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Pour l'année 2007, Monsieur le Maire propose, compte tenu que l'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2007 nécessite d'appeler un produit fiscal de 12 631 428 euros, une augmentation de l'ordre de 1 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 6 voix contre, la proposition qui lui est faite et fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2007 :

- taxe d'habitation	15,81 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	22,30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,68 %

VII - LOCATION DES GYMNASES MUNICIPAUX AUX COLLEGES - TARIF APPLICABLE A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de porter, conformément à la délibération du Conseil général du 12 février 2007, à 10,00 euros le tarif horaire de location des gymnases municipaux aux collèges Francine Fromond et Antoine de Saint-Exupéry, soit 487,50 euros par classe et par an, le collège Jean Charcot bénéficiant de la gratuité compte tenu de la subvention allouée par le département pour la construction du nouveau gymnase.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

VIII - LISTE DES MARCHES SUPERIEURS A 20 000 EUROS HORS TAXES PASSES PAR LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNEE 2006 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes de l'arrêté ministériel du 27 mai 2004, pris en application de l'article 138 du Code des marchés publics, les collectivités publiques sont tenues de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente. Pour l'année 2006, sont concernés uniquement les marchés dont le montant excède 20 000 euros hors taxes.

Le Conseil municipal donne acte de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés passés au cours de l'année 2006.

IX - URBANISME - EMPRUNT CONTRACTE PAR L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PAVILLON SIS 5, RUE DU REGARD - GARANTIE D'EMPRUNT

L'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune, pour les emprunts d'un montant total de 145 256 euros qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer ses dépenses pour les travaux de réhabilitation d'un pavillon transformé en trois logements sis 5, rue du Regard.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à l'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne pour le remboursement de ces prêts.

X - URBANISME - CONTRAT DE RESERVATION AVEC L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR DEUX LOGEMENTS PLAISIS 5, RUE DU REGARD

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt de la ville à l'office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne aux prêts qu'il va contracter pour le financement des travaux de réhabilitation du pavillon dont il est propriétaire sis 5, rue du Regard.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de garantie d'emprunt accordant un droit de réservation de deux logements à la ville en contrepartie de la garantie des emprunts et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, à signer ladite convention.

XI - URBANISME - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE CHARCOT-ZOLA - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE CONCESSION CONCLUE AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES

La convention de concession avec la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola arrivant à échéance le 9 avril prochain sans que le programme de l'opération ait été intégralement mis en œuvre, il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article 1.5 du traité de concession, de proroger la durée du contrat d'une durée de six ans.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 1 non-participation au vote, l'avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement conclue avec la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XII - URBANISME - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE CHARCOT-ZOLA - ACTE DE COMPENSATION DES CESSIONS FONCIERES FAITES PAR LA VILLE A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES

Par délibération n° 2001-8 du 22 février 2001, l'assemblée communale a approuvé la cession au profit de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes de trois emprises partielles d'une superficie totale de 12 260 mètres carrés sises rue du docteur Charcot et avenue de la Paix, moyennant des compensations s'élevant à la somme de 2 754 829,97 euros.

Le Conseil municipal approuve, par 32 voix pour et 1 non-participation au vote, la détermination des compensations et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

XIII - MARCHÉ DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CITE SCOLAIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Au cours de sa réunion du 26 mars 2007, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la cité scolaire au groupement d'entreprises formé par la société d'économie mixte d'aménagement du Val-de-Marne (SADEV 94) et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes (SEMAF), pour la somme de 1 075 431,20 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 26 voix pour et 7 non-participations au vote, ledit marché à intervenir avec ledit groupement d'entreprises et autorise Monsieur le Maire ou son Premier adjoint à le revêtir de sa signature, ainsi que documents s'y rapportant.

XIV - URBANISME - ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS - DEFINITION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION - DEFINITION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES

Dans le cadre de la procédure de désignation d'un nouveau concessionnaire pour la zone d'aménagement concerté "Cerisaie sud" et la conclusion d'une concession d'aménagement, il est proposé de constituer au sein du Conseil municipal une commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec les candidats.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer une commission composée de six membres titulaires et six membres suppléants, précise que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir et qu'elles peuvent être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'au 11 mai 2007.

XV - URBANISME - PASSATION D'UN ACTE D'ENGAGEMENT ET D'UNE CONVENTION DE NUMERISATION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Dans le cadre de la mise en place d'un logiciel de gestion informatisé des documents d'urbanisme et de la mise en œuvre d'un système d'information géographique, la commune a souhaité acquérir, auprès de la direction générale des impôts, les fichiers fonciers de la commune, moyennant la somme de 1 164,74 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les projets d'acte d'engagement et de convention de numérisation et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits documents ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

XVI - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - REFORTE DES GRILLES INDICIAIRES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Compte tenu du décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006 et d'une série de décrets publiés au Journal officiel du 29 décembre 2006, il convient de modifier les cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie A et C.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal conformément aux nouvelles dispositions, le nombre total des emplois y figurant restant fixé à 636.

XVII - PERSONNEL COMMUNAL - MODALITES D'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Afin de favoriser l'exercice du droit syndical au sein de la commune de Fresnes, Monsieur le Maire propose de valider la charte regroupant les modalités locales d'application, conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ledit document et autorise Monsieur le Maire à le revêtir de sa signature.

XVIII - PERSONNEL COMMUNAL - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

La loi n° 2003-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale stipule, dans son article 35, que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

XIX - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 636 à 645.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze.

Fait à Fresnes, le 3 avril 2007

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

signé : Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le trente-et-un mai, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Maryline Cordelat, Catherine Bruneton, Martine Bodineau.

Excusés : M. James Veston représenté par M. Vafiades
M. Alain Perrigault représenté par M. Israël
M. Philippe Pallier représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Odile Binaux représentée par M. Doms
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. El Amrani
Mme Annick Damany représentée par Mme Ethève
M. Claude Sanchez
Mme Valérie Dubois
Mlle Marianne Vignaud représentée par Mme Gautier-Tironneau
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par Mme Da Silva
Mme Marianne Lemaire
M. Gérard Darmon représenté par Mme Pradier
Mme Viviane Fulcher représentée par M. Rychter
M. François Attia
M. Mickaël Goasdoué représenté par M. Plazannet

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAUX DES DERNIERES SEANCES - SEANCES DES 8 ET 29 MARS 2007

Les procès-verbaux des séances des 8 et 29 mars 2007 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 20 mars 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-38 du 20 mars 2007** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Emile Roux à Vayrac (Lot)
- **Décision n° 2007-39 du 20 mars 2007** : Passation d'un contrat de vente avec la société nationale des chemins de fer français pour le transport des élèves de l'école Robert Doisneau
- **Décision n° 2007-40 du 20 mars 2007** : Passation d'un contrat de vente avec la société nationale des chemins de fer français pour le transport des élèves de l'école des Frères Lumière
- **Décision n° 2007-41 du 20 mars 2007** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention passée avec Monsieur et Madame Méri Zekri pour leur relogement provisoire dans l'appartement communal sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2007-42 du 26 mars 2007** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession d'une animation
- **Décision n° 2007-43 du 27 mars 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 54, rue du Professeur Einstein
- **Décision n° 2007-44 du 27 mars 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, rue des Glacières
- **Décision n° 2007-45 du 27 mars 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 31-33, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2007-46 du 27 mars 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 79, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-47 du 28 mars 2007** : Transmission d'actes par voie électronique - Adhésion au service Fast de la Caisse des dépôts et consignations
- **Décision n° 2007-48 du 30 mars 2007** : Passation d'une convention avec l'association Chorale et philharmonique de Fresnes pour la mise à disposition de la salle de spectacle
- **Décision n° 2007-49 du 3 avril 2007** : Convention de mise à disposition de locaux au titre de l'organisation d'ateliers pratiques "Manger mieux, bouger plus, des plaisirs qui s'apprennent"
- **Décision n° 2007-50 du 5 avril 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 29, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2007-51 du 5 avril 2007** : Bibliothèque municipale - Convention passée avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne
- **Décision n° 2007-52 du 6 avril 2007** : Passation d'une convention avec l'association Ohé Services pour la mise à disposition des locaux communaux sis 4, rue Auguste Daix à Fresnes
- **Décision n° 2007-53 du 6 avril 2007** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Nicolas Jules

- **Décision n° 2007-54 du 6 avril 2007** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Laurent Madiot
- **Décision n° 2007-55 du 6 avril 2007** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Marie Cherrier
- **Décision n° 2007-56 du 6 avril 2007** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Batlik
- **Décision n° 2007-57 du 6 avril 2007** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre "L'arbre sans lumières"
- **Décision n° 2007-58 du 6 avril 2007** : Représentation de l'animation du petit train - Contrat de vente avec l'entreprise Animaville
- **Décision n° 2007-59 du 6 avril 2007** : Animation des fêtes de l'été - Contrat de vente avec l'entreprise de spectacles S.O.S. Artistes
- **Décision n° 2007-60 du 10 avril 2007** : Passation d'un contrat avec le théâtre du Mantois pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-61 du 11 avril 2007** : Passation d'un contrat avec la société Sade pour la vérification annuelle d'un clapet anti-retour contrôlable aux vestiaires du terrain de rugby sis rue de la Butte
- **Décision n° 2007-62 du 16 avril 2007** : Mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurance - Convention avec la Sarl Audit-Assurances
- **Décision n° 2007-63 du 18 avril 2007** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession de vente d'un concert
- **Décision n° 2007-64 du 19 avril 2007** : Spectacle pédagogique - Contrat de vente avec la société Réseaux en Ile-de-France
- **Décision n° 2007-65 du 23 avril 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un emplacement de voiture sis 47, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2007-66 du 23 avril 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'entrepôt sis 37, rue de Montjean - avenue de la Cerisaie
- **Décision n° 2007-67 du 23 avril 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, rue du docteur Schweitzer
- **Décision n° 2007-68 du 23 avril 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage commercial sis 91 à 101, boulevard Jean Jaurès et 29, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2007-69 du 24 avril 2007** : Concert du chanteur Sefyu - Contrat de vente avec la société "G8"
- **Décision n° 2007-70 du 25 avril 2007** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec Pascal Melody
- **Décision n° 2007-71 du 30 avril 2007** : Feu d'artifice du 23 juin 2007 - Contrat de tir avec l'entreprise Eurodrop
- **Décision n° 2007-72 du 3 mai 2007** : Couverture sanitaire du 13 mai 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française

- **Décision n° 2007-73 du 7 mai 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 66, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-74 du 11 mai 2007** : Autorisation de diffusion de musique pour le festival de la jeunesse - Contrat général de représentation passé avec la Sacem
- **Décision n° 2007-75 du 11 mai 2007** : Structures gonflables pour le pique-nique républicain - Contrat de location passé avec "Au pays des Kangourous"
- **Décision n° 2007-76 du 15 mai 2007** : Passation d'un contrat avec la Sarl Soléart pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-77 du 15 mai 2007** : Passation d'un contrat avec la société Blue Line Productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-78 du 15 mai 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 23, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2007-79 du 21 mai 2007** : Convention avec Capaves-Prévoyance pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 15 mars 2007 à savoir :

- **Marché n° 16 du 21 mars 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société P.M.A. pour l'acquisition de films et produits de développement AGFA
- **Marché n° 17 du 13 avril 2007** : Conclusion d'un marché de services avec Maître Benard pour la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du marché nord de la ville
- **Marché n° 18 du 16 avril 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société O.M.S. pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels de sonorisation pour la Maison des jeunes et de la culture
- **Marché n° 19 du 24 avril 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société L.S.N. Assurances pour l'assurance dommages-ouvrage de la construction du groupe scolaire Les Frères Lumière
- **Marché n° 20 du 24 avril 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Canon pour la maintenance des matériels d'imprimerie
- **Marché n° 21 du 24 avril 2007** : Conclusion d'un contrat de services avec la société Canon pour un contrat Canon Service Pass pour les matériels d'imprimerie
- **Marché n° 22 du 25 avril 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Inovagora pour la maintenance technique et corrective du site Internet
- **Marché n° 23 du 26 avril 2007** : Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la cité scolaire - Autorisation donnée au maire de signer le marché

- **Marché n° 24 du 3 mai 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Arawak pour l'acquisition d'un progiciel de gestion du courrier
- **Marché n° 25 du 9 mai 2007** : Conclusion d'un marché de services avec l'association la maison familiale de vacances "Là où naissent les étoiles" pour une classe de découverte pour l'école Doisneau

IV - CONSERVATOIRE MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE - PARTICIPATION DES ELEVES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

Pour l'année 2007-2008, il est proposé à l'assemblée communale, compte tenu des investissements à réaliser découlant du projet de reconstruction du CAPAS au sein de la Z.A.C. "Cerisaie sud", de majorer de l'ordre de 5 % la participation des élèves au conservatoire municipal d'arts plastiques et des arts de la scène qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Elèves demeurant à Fresnes ou résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre

Les tarifs dégressifs sont fixés en fonction des tranches du barème de classement des familles modifié par délibération n° 2006-95 du 16 novembre 2006.

Tranches du barème	Droit fixe annuel	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
7	30 €	60,00 €	210,00 €
6	"	48,50 €	175,50 €
5	"	40,00 €	150,00 €
4	"	31,00 €	123,00 €
3	"	23,50 €	100,50 €
2	"	17,00 €	81,00 €
1	"	11,50 €	64,50 €

Elèves des autres communes

- Elèves ayant une activité salariée à Fresnes :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	30 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	60 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	210 €

- étudiants jusqu'à 25 ans inclus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	60 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	85 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	315 €

- élèves inscrits depuis plus de dix ans :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	85 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	150 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	535 €

- pour les élèves n'entrant pas dans l'une des catégories ci-dessus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	140 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	230 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	830 €

Aucun tarif dégressif n'est applicable pour cette catégorie d'élèves.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

V - RECONDUCTION DE L'OPERATION "PASSEPORT JEUNES" - MODIFICATION DES TARIFS - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer les tarifs des cartes hebdomadaires "Pass découverte" et "Pass évason" portant respectivement ces derniers à 12 et 24 euros, auxquels s'ajouterait un supplément de 10 euros pour l'organisation des sorties qui se dérouleraient hors de Fresnes. Le coût de ces actions est estimé à la somme de 55 650 euros pour la période du 9 juillet au 10 août 2007 et du 27 au 31 août 2007 et à la somme de 79 710 euros pour l'année 2007.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites, dit que l'ensemble de ces tarifs s'appliquera aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et sollicite une subvention de l'Etat pour l'organisation de ces activités.

VI - ORGANISATION D'ACTIVITES ESTIVALES POUR LES 16-25 ANS - FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PARTICIPANTS

Afin de développer les actions en direction des jeunes, la municipalité, par l'intermédiaire de son service de la jeunesse, souhaite proposer des stages sportifs, des activités de loisirs (bowling, base de loisirs...) ainsi que des tournois de water-polo en direction de jeunes Fresnois âgés de 16 à 25 ans durant les mois de juillet et d'août 2007.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de ces activités, fixe à 12 euros la participation demandée à chaque jeune pour suivre un stage sportif d'une semaine, à hauteur de la moitié de la valeur de l'entrée pour chaque activité de loisirs, à 2 euros la somme demandée pour participer à chaque animation organisée à la piscine et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'organisation de ces activités.

VII - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF "DEVELOPPEMENT ET ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS"

Par délibération en date du 13 mars 2007, le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté le dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet "développement et animation sociale des quartiers" et a défini les critères d'intervention de l'aide régionale.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, le soutien financier du Conseil régional pour deux actions d'animation locale et d'insertion : le festival de la jeunesse et les passeports jeunes dont les coûts globaux sont respectivement estimés à 39 280 euros et 79 710 euros.

VIII - CONSTRUCTION D'UNE CITE SCOLAIRE - CONCOURS RESTREINT D'INGENIERIE ET D'ARCHITECTURE - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Dans le cadre du concours restreint d'ingénierie et d'architecture organisé pour la construction d'une cité scolaire comprenant un collège, un gymnase, une école maternelle et primaire et une salle d'évolution sis rue Henri Barbusse et avenue de la République, l'assemblée communale doit procéder, conformément aux articles 22 et 24 du Code des marchés publics, à la désignation d'une partie des membres devant composer le jury.

Le Conseil municipal désigne à la représentation proportionnelle au plus fort reste, outre le maire président, Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Philippe Vafiades, Philippe Pallier, Mmes Annick Damany et Frédérique Pradier, représentants titulaires et MM. Henri Israël, James Veston, Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Muriel Ethève et M. Didier Rychter, représentants suppléants du Conseil municipal pour composer le jury du concours d'ingénierie et d'architecture de l'opération susvisée.

IX - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LA CAISSE DES ECOLES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ASSURANCES

Les marchés d'assurances de la commune, de la caisse des écoles, du centre communal d'action sociale et du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Hay-les-Roses arrivant à échéance le 31 décembre 2007, il est proposé, conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, de désigner la commune comme coordonnateur du groupement de commandes pour conclure et signer un marché d'assurances, permettant ainsi d'optimiser les procédures et les coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les quatre personnes publiques ci-dessus désignées et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

X - TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE PAR VOIE ELCTRONIQUE - PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Conformément à l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui ouvre la possibilité aux collectivités, établissements publics locaux et structures de coopération intercommunale de transmettre leurs actes qui sont soumis au contrôle de légalité par voie électronique, il est proposé d'approuver une convention avec le représentant de l'Etat dans le département, celle-ci définissant le champ et les modalités de la télétransmission.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XI - GEOTHERMIE - RESEAU SUD - APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET SON FERMIER LA SOFRECHAL

Conformément à l'article 30 du contrat d'affermage passé avec la société Sofrechal pour la distribution publique d'énergie calorifique, il est prévu qu'un règlement du service affermé intervienne pour l'application des stipulations dudit document. Aussi, les polices d'abonnement d'origine étant arrivées à terme à l'issue de leur durée contractuelle, l'autorité délégante sur proposition de son fermier a souhaité mettre en place une nouvelle tarification plus souple et plus lisible pour les abonnés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement de service entre la ville et son fermier la Sofrechal, qui prend effet à compter de sa date de signature.

XII - URBANISME - DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU SOL DEPOSEE AU NOM DE LA COMMUNE - HABILITATION DU MAIRE

Il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur la demande d'autorisation d'utilisation du sol relative à la déclaration de travaux concernant la modification de façade et la réalisation de travaux intérieurs au gymnase Edouard Herriot.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire et par délégation l'adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement, à déposer et à signer la demande d'utilisation du sol ci-dessus mentionnée.

XIII - SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE

Le président du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne a notifié à la commune les délibérations prises par son comité, lors de sa séance du 20 mars 2007, acceptant l'adhésion de la commune de Bry-sur-Marne et de la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de la commune de Bry-sur-Marne et de la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne.

XIV - PERSONNEL - CONVENTION DE RECHERCHE D'ECONOMIE DANS LE DOMAINE DES CHARGES SOCIALES

Les collectivités territoriales gérant deux régimes de cotisation aux règles différentes, du fait de leurs agents qui dépendent soit du régime général, soit du régime spécial, la société CTR - Collectivités territoriales ressources, sise 146, bureaux de la colline à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), propose à la commune une intervention d'optimisation des coûts sociaux, moyennant 40 % des économies perçues pendant la période de facturation de 12 mois suivant la date de mise en place de chaque recommandation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de recherche d'économie dans le domaine des charges sociales et des taxes assises sur les salaires, des cotisations accidents du travail et des dépenses de personnel intérimaire avec la société CTR - Collectivités territoriales ressources.

XV - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 645 à 649.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites.

La séance est levée à vingt-et-une heures trente-cinq.

Fait à Fresnes, le 6 juin 2007

Le Maire,

signé : Jean-Jacques BRIDEY

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le vingt-et-un juin, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiades, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Maryline Cordelat, Catherine Bruneton.

Excusés : M. James Veston représenté par Mme Chavanon-Aublanc
M. Alain Perrigault représenté par M. Israël
Mme Odile Binaux représentée par M. Pallier
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. Vafiades
Mme Annick Damany représentée par Mme Grave
M. Claude Sanchez
Mme Valérie Dubois représentée par M. Plazannet
Mlle Marianne Vignaud représentée par Mme Da Silva
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. le Maire
M. Marouan El Amrani représenté par M. Doms
Mme Marianne Lemaire représentée par Mme Cordelat
M. Gérard Darmon
Mme Viviane Fulcher représentée par M. Rychter
M. François Attia
Mme Martine Bodineau représentée par Mme Pradier
M. Mickaël Goasdoué représenté par Mme Gautier-Tironneau

Mme Michelle Grave est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 31 MAI 2007

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2007 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 24 mai 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-80 du 24 mai 2007** : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités sportives et des sorties culturelles dans le cadre du service jeunesse
- **Décision n° 2007-81 du 29 mai 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2007-82 du 29 mai 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, avenue de la Paix
- **Décision n° 2007-83 du 31 mai 2007** : Commande de chèques-vacances - Convention passée avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANVC)
- **Décision n° 2007-84 du 31 mai 2007** : Structures gonflables pour le festival de la jeunesse - Contrat de location passé avec la société "Au pays des Kangourous"
- **Décision n° 2007-85 du 31 mai 2007** : Convention avec la mutuelle Génération pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-86 du 31 mai 2007** : Passation d'une convention avec l'association Art-Can pour la réalisation d'une fresque
- **Décision n° 2007-87 du 1er juin 2007** : Passation d'un contrat avec la société Arpège en vue d'assurer la maintenance du logiciel Arpège Soprano installé au service des affaires civiles et démographiques
- **Décision n° 2007-88 du 1er juin 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 23, rue Léon Bernard
- **Décision n° 2007-89 du 1er juin 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 17, rue du docteur Charcot
- **Décision n° 2007-90 du 5 juin 2007** : Convention avec la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne (F.M.P.) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-91 du 7 juin 2007** : Approbation de l'avenant n° 1 passé entre la commune et la société anonyme Nexity Féréal représentant la SCI Fresnes Charcot-Zola pour la prorogation de l'implantation temporaire d'une bulle de vente au rond-point Roosevelt à Fresnes
- **Décision n° 2007-92 du 7 juin 2007** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention précaire passée avec Madame Brigitte Pierre pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Louis Pasteur-Emile Roux sis 22, boulevard Pasteur à Fresnes

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 14 mai 2007 à savoir :

- **Marché n° 26 du 15 mai 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Woodwind Brasswind pour l'acquisition d'instruments de musique (lot n° 1 : batterie) pour la Maison des jeunes et de la culture
- **Marché n° 27 du 4 juin 2007** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société I.E.C. pour la réalisation de travaux et la fourniture d'équipements audiovisuels à la grange dîmière
- **Marché n° 28 du 7 juin 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Granimond pour la fourniture et la pose de deux columbariums et d'un banc

IV - EXERCICE 2007 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Des besoins complémentaires dont le financement ne saurait attendre le vote du budget supplémentaire ayant été constatés après le vote des subventions aux associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association 83è Avenue qui sera financée par une diminution du crédit inscrit par erreur au budget primitif pour l'exercice 2007 au titre d'un contrat de maintenance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses à la somme de zéro euro pour la section de fonctionnement.

V - BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2006

Avant d'approuver le compte administratif de l'exercice 2006 présenté par le maire, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par le maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VI - BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2006

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, présente le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal vote et arrête, par 25 voix pour et 6 abstentions, les résultats définitifs du compte administratif dont l'examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement fait apparaître un excédent global, compte tenu des restes à réaliser, de 1 039 646,70 euros.

	Résultats reportés et opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultats définitifs
Dépenses	43 175 605,33	2 827 599,13	46 003 204,46
Recettes	43 102 851,16	3 940 000,00	47 042 851,16
Excédent ou déficit	- 72 754,17	1 112 400,87	+ 1 039 646,70

VII - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - RAPPORT D'UTILISATION EN 2006

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'exercice 2006, la commune a reçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 268 287 euros. Il donne connaissance de l'affectation de ces fonds.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de sa communication.

VIII - LUDOTHEQUE - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

Il est proposé à l'assemblée communale de fixer la participation des familles dont les enfants fréquentent la ludothèque ainsi qu'il suit :

. cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif et par année scolaire	26,00 €
. cotisation par adolescent de 13 à 18 ans par année scolaire	19,00 €
. cotisation par famille non-fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire de la C.A.V.B. et par année scolaire	46,00 €
. prêt pour chaque jeu	1,70 €

Le Conseil municipal fait siennes, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1er septembre 2007.

IX - COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES - PARTICIPATION FINANCIERE DES AUDITEURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

Il est proposé à l'assemblée communale de maintenir la gratuité pour les cours d'alphabétisation et de français dispensés aux adultes, de majorer de l'ordre de 2 % les droits d'inscription annuels pour les autres cours et de poursuivre l'application aux auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre du même tarif que celui destiné aux Fresnois.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe le montant de la participation annuelle pour les cours autres que l'alphabétisation et le français à la somme de 55 euros pour les Fresnois et les auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et à 143 euros pour les autres auditeurs.

X - CLASSES DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

Durant l'année scolaire 2007-2008, des classes de découverte destinées aux élèves des classes de CM2 seront organisées avec des enseignants des établissements scolaires de la commune, volontaires pour ce type de séjour.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et fixe ainsi qu'il suit la participation des familles qui enverront un enfant en classe de découverte durant l'année scolaire 2007-2008 :

Tranches du barème de classement des familles	Pourcentage de la participation maximale	Participation journalière des familles par enfant
7	100 %	37,00 €
6	86 %	32,00 €
5	68 %	25,00 €
4	50 %	18,50 €
3	36 %	13,50 €
2	26 %	9,60 €
1	20 %	7,40 €

XI - TENNIS MUNICIPAUX - NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION A COMPTER DU 1er JUILLET 2007

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2 % les tarifs de location de court qui s'appliqueraient tant aux Fresnois qu'aux non-Fresnois et s'établiraient ainsi qu'il suit :

. Tarif horaire normal pour un court	7,30 €
. Tarif horaire pour un court, réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans.....	4,20 €
. Tarif normal pour une carte incluant 5 locations de court	34,50 €
. Tarif réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans pour une carte incluant 5 locations de court	18,90 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel	63,50 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans	31,70 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1er juillet 2007.

XII - URBANISME - EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT DE 30 LOGEMENTS PLUS ET DE 3 LOGEMENTS PLAI SITUES AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - GARANTIES D'EMPRUNT

L'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune, pour les emprunts d'un montant total de 3 636 933 euros qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer l'acquisition de 30 logements PLUS et de 3 logements PLAI sis avenue de la Division Leclerc.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à l'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne pour le remboursement de ces prêts.

XIII - CONSTRUCTION DE LA CITE SCOLAIRE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET

Par délibération en date des 28 septembre 2006 et 2 octobre 2006, la commune et le département du Val-de-Marne ont contracté une convention de maîtrise d'ouvrage désignée dans laquelle ils ont décidé la réalisation d'une opération de construction d'une cité scolaire sise rue Henri Barbusse et avenue de la République.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de l'opération de construction, la livraison du collège étant prévue pour septembre 2011 et celle des deux écoles pour septembre 2013, ainsi que son enveloppe

financière, le budget prévisionnel pour la construction du collège et des deux écoles étant respectivement estimé à 21 729 344 euros toutes taxes comprises et 8 117 255 euros toutes taxes comprises.

XIV - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Afin de mener à son terme l'opération de construction du groupe scolaire Les Frères Lumière, un avenant au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction a été établi, des modifications de prestations s'avérant nécessaires, portant ainsi le montant du marché à la somme de la somme de 9 867 000 euros toutes taxes comprises à la somme de 9 886 338,37 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction sise 204, rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

XV - EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD DE LA VILLE - DECISION SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La convention d'affermage conclue avec la société Lombard et Guérin dont le siège social est 7, rue de l'Ecole de Mars à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) pour l'exploitation du marché d'approvisionnement nord de la commune arrivant à échéance à la fin de la présente année, il est demandé à l'assemblée communale de délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, sur le principe de la délégation, par voie d'affermage, de l'exploitation de ce service public.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à engager tous actes et procédures nécessaires à la réalisation de l'opération et, notamment, à négocier librement les offres présentées, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

XVI - EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD DE LA VILLE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner les membres composant la commission d'ouverture des plis chargée de l'examen des candidatures et des offres reçues dans le cadre de la délégation de service public, par voie d'affermage, pour l'exploitation du marché d'approvisionnement nord de la commune.

Le Conseil municipal élit, à l'unanimité, Mme Marie Chavanon Aublanc, MM. James Veston, Jacques Ouvrard, Philippe Vafiades et Mme Frédérique Pradier en qualité de membres titulaires et M. Jean-Pierre Thellier, Mme Odile Binaux, M. Jean-Paul Plazannet, Mme Laurinda Da Silva et M. Didier Rychter en qualité de membres suppléants de ladite commission.

XVII - URBANISME - ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - CONCESSION D'AMENAGEMENT - COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS

Conformément à la délibération n° 2007-30 du 29 mars 2007, il convient d'élire les membres de la commission chargée d'émettre un avis sur l'ensemble des procédures de passation des concessions d'aménagement.

Le Conseil municipal élit, à l'unanimité, MM. Henri Israël, Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades et M. Didier Rychter en qualité de membres titulaires et MM. Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, Mmes Muriel Ethève, Marie-Claude Vally, Brigitte Gautier-Tironneau et Frédérique Pradier en qualité de membres suppléants, pour représenter le Conseil municipal au sein de ladite commission.

XVIII - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2006

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 novembre 2006 présentant les rapports portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement Hélène Boucher et Paul Vaillant-Couturier et sur les activités de la société d'économie mixte locale Sofrechal, de la société R.G.C. Restauration et de la société Sofredith.

Le Conseil municipal prend acte dudit compte rendu.

XIX - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE PAR LA SOCIETE R.G.C. - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2006

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie Chavanon-Aublanc, adjointe au maire chargée des affaires scolaires et périscolaires, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités et le rapport financier de la société R.G.C. pour l'exercice 2006, portant sur fonctionnement général des installations ainsi que les résultats techniques et financiers.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XX - EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2006

Conformément à l'article 40-1 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, Monsieur Ouvrard, adjoint au maire chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi et de l'économie solidaire, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités et le rapport financier de l'exploitation des deux marchés d'approvisionnement de la commune concédés à la société Lombard et Guérin, portant sur le fonctionnement du service pour l'exercice 2006.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des rapports qui lui est faite.

XXI - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SOFRECHAL - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2005-2006

En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Thellier, adjoint au maire chargé de la circulation, des transports et de la voirie, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités du service de distribution publique d'énergie calorifique affermé à la société d'économie mixte locale Sofrechal pour l'exercice 2005-2006, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers, les projets en cours sur ledit réseau ainsi que sur le contentieux qui l'oppose au syndicat de copropriété de la Cerisaie.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXII - SOCIETE SOFREDITH - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2005-2006

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie Chavanon-Aublanc, adjointe au maire chargée de l'urbanisme et de l'environnement, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités et le rapport financier de la société anonyme Sofredith pour l'exercice 2005-2006,

portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers ainsi que les projets en cours sur ledit réseau.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

**XXIII - VŒU D'URGENCE EN FAVEUR DU MAINTIEN DES CENTRES DE PAIEMENT DE LA CAISSE
PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL-DE-MARNE**

Le plan "Convergences" décidé par la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne prévoit, dans le cadre d'une restructuration, la fermeture et la vente de seize centres de paiement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'urgence, exige l'ouverture d'une véritable concertation entre les représentants de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne et des assurés sociaux, les personnels et les élus locaux ainsi que le maintien d'emplois suffisants pour permettre un service public de qualité répondant aux attentes des usagers.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Fait à Fresnes, le 26 juin 2007

Le Maire,

signé : Jean-Jacques BRIDEY

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le douze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Philippe Pallier, Richard Domsps, adjoints - M. Pierre Aioutz, Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Annick Damany, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, Valérie Dubois, Rachida Sadane-El Amrani, M. Marouan El Amrani, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Catherine Bruneton, Martine Bodineau.

Excusés : M. Alain Perrigault représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Odile Binaux représentée par M. Pallier
M. Jean-Pierre Thellier représenté par M. Ouvrard
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Israël
Mme Marie-Claude Vally représentée par Mme Damany
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. Domsps
Mme Michelle Grave représentée par Mme Ethève
M. Claude Sanchez représenté par Mme Gautier-Tironneau
Mlle Marianne Vignaud
M. Philippe Vafiades représenté par Mme Da Silva
Mme Marianne Lemaire
M. Gérard Darmon
Mme Viviane Fulcher
M. François Attia représenté par M. Rychter
Mme Maryline Cordelat représentée par Mme Pradier
M. Mickaël Goasdoué représenté par M. Veston

Mme Laurinda Da Silva est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 14 juin 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-93 du 14 juin 2007** : Couverture sanitaire du 16 juin 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2007-94 du 15 juin 2007** : Opération judo été 2007 - Passation d'une convention entre la commune, la ligue de judo du Val-de-Marne et le cercle Satya
- **Décision n° 2007-95 du 15 juin 2007** : Opération judo été 2007 - Passation d'une convention entre la commune, la ligue de judo du Val-de-Marne et le Dojo fresnois
- **Décision n° 2007-96 du 18 juin 2007** : Convention avec la société Almerys pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-97 du 19 juin 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 15, rue de Montjean
- **Décision n° 2007-98 du 19 juin 2007** : Passation de l'avenant n° 4 relatif au contrat de maintenance du logiciel Atal II installé aux services techniques avec la société Aductis
- **Décision n° 2007-99 du 22 juin 2007** : Passation d'un contrat avec la société Clef de Scène pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-100 du 25 juin 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 28, allées de la Butte Fleurie
- **Décision n° 2007-101 du 25 juin 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5 à 9, avenue du Parc des Sports et 69-71, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-102 du 25 juin 2007** : Passation d'une convention avec Monsieur Stéphane Warrinnier pour son logement provisoire dans un appartement sis 11, rue Julien Chaillioux à Fresnes
- **Décision n° 2007-103 du 28 juin 2007** : Couverture sanitaire des 22, 23 et 24 juin 2007 - Convention avec la Croix-Rouge française
- **Décision n° 2007-104 du 28 juin 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier à usage d'hôtel-restaurant et des pavillons sis 8 à 14, avenue de la Paix et 11, avenue de Stalingrad

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 7 juin 2007, à savoir :

- **Marché n° 29 du 14 juin 2007** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Bonnet Grande Cuisine pour la mise en œuvre de l'équipement de la cuisine du groupe scolaire Les Frères Lumière
- **Marché n° 30 du 26 juin 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la société Peintures Paris Sud pour des travaux neufs et d'entretien de peinture et de revêtements de sol des bâtiments communaux
- **Marché n° 31 du 26 juin 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la société Ehrmann pour des travaux d'aménagement et d'entretien de maçonnerie et de carrelage - lot n° 1 : maçonnerie
- **Marché n° 32 du 26 juin 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la Société Générale des Travaux Européens pour des travaux d'aménagement et d'entretien de maçonnerie et de carrelage - lot n° 2 : carrelage

- **Marché n° 33 du 26 juin 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la société Grun pour des travaux neufs et d'entretien de plomberie et d'électricité - lot n° 1 : plomberie
- **Marché n° 34 du 26 juin 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la société Etanchéité du Nord pour des travaux neufs et d'entretien d'étanchéité, couverture et zinguerie - lot n° 1 : étanchéité
- **Marché n° 35 du 26 juin 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la société E.P.H. pour des travaux d'aménagement et travaux neufs de plafonds et cloisons mobiles, de métallerie et menuiseries alu et PVC - lot n° 1 : plafonds et cloisons mobiles

III - EXERCICE 2007 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Des besoins complémentaires dont le financement ne saurait attendre le vote du budget supplémentaire ayant été constatés après le vote des subventions aux associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros au comité fresnois de médiation qui sera financée par une attribution de rôles supplémentaires émis au profit de la commune au 31 mai 2007.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de mille euros pour la section de fonctionnement.

IV - POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE POUR LA REALISATION DE LA MAISON DE QUARTIER

Par suite de retard dans le déroulement de l'opération de réalisation de la maison de quartier dans la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola, la ville a sollicité la prolongation de la convention de partenariat avec le Conseil général du Val-de-Marne.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant prolongeant la durée de la convention conclue avec le Conseil général du Val-de-Marne pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation de la maison de quartier au 31 décembre 2008.

V - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER - ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION

Au cours de sa réunion du 21 juin 2007, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de travaux pour la construction de la maison de quartier à la société BFL BTP Sarl pour le lot n° 1 : gros œuvre clos et couvert, à la société Trouvé pour le lot n° 2 : cloisons-finitions, à la société ATEEI pour le lot n° 3 : électricité - chauffage et à la société UTB pour le lot n° 4 : plomberie - ventilation et chauffage géothermie en option.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les revêtir de sa signature.

VI - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LA CAISSE DES ECOLES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURES ET DE LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGERS

Le marché de fourniture et de livraison de produits d'entretien ménagers de la commune arrivant à échéance le 31 décembre 2007, cette dernière, la caisse des écoles et le centre communal d'action sociale ont décidé, conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, de former

un groupement de commandes et de désigner la commune comme coordonnateur dudit groupement pour conclure et signer un marché de fournitures et de livraison de produits d'entretien ménagers, permettant ainsi d'optimiser les procédures et les coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les trois personnes publiques ci-dessus désignées et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

VII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LA CAISSE DES ECOLES, LE C.C.A.S ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'HYGIENE ET DE SECURITE DESTINE A CERTAINES CATEGORIES DE PERSONNEL

Le marché de fournitures de vêtements de travail, d'hygiène et de sécurité de la commune, arrivant à échéance le 31 décembre 2007, cette dernière, la caisse des écoles, le centre communal d'action sociale et le syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Hay-les-Roses ont décidé, conformément à l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, de former un groupement de commandes et de désigner la commune comme coordonnateur dudit groupement pour conclure et signer un marché de fournitures de vêtements de travail, d'hygiène et de sécurité destinés à certaines catégories de personnel, permettant ainsi d'optimiser les procédures et les coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les quatre personnes publiques ci-dessus désignées et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

VIII - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE FRESNES, LA COMPAGNIE AXA FRANCE IARD ET LA SARL BATIHS

Le rapport de l'expertise diligentée par la ville pour déterminer les responsabilités des entreprises chargées de la réfection de la toiture de l'école Maryse Bastié n'ayant pas reconnu la responsabilité de la société Batihs, cette dernière et son assureur la compagnie Axa Iard France ont déposé une requête devant le tribunal administratif de Melun tendant au remboursement par la commune de la somme de 30 916,04 euros qui lui aurait été versée par ladite société. Cette somme n'ayant jamais été versée ni par Batihs, ni par Axa, qui ont fini par faire le même constat, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le protocole transactionnel établi à cet effet.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le protocole transactionnel par lequel la société Batihs et la compagnie Axa France Iard d'une part, et la commune d'autre part, renoncent à leurs recours et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

La séance est levée à dix-neuf heures vingt.

Fait à Fresnes, le 17 juillet 2007

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le treize septembre, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier (après le vote de la question n° 4), Richard Doms, adjoints - M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, Mlle Marianne Vignaud, M. Philippe Vafiades, Mmes Marianne Lemaire, Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, François Attia, Mme Maryline Cordelat, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Henri Israël représenté par M. Perrigault
M. Jacques Ouvrard représenté par Mme Damany
Mme Odile Binaux représentée par Mme Chavanon-Aublanc
M. Jean-Pierre Thellier (jusqu'au vote de la question n° 5)
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
Mme Marie-Claude Vally représentée par Mme Ethève
M. Claude Sanchez représenté par M. Goasdoué
Mme Valérie Dubois représentée par M. Veston
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. Doms
M. Marouan El Amrani représenté par Mme Gautier-Tironneau
M. Gérard Darmon représenté par M. Attia
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Lemaire
Mme Catherine Bruneton représentée par M. Aioutz
Mme Martine Bodineau représentée par Mme Pradier

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES - SEANCES DES 21 JUIN ET 12 JUILLET 2007

Les procès-verbaux des séances des 21 juin et 12 juillet 2007 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 4 juillet 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-105 du 4 juillet 2007** : Passation d'une convention avec le Comité fresnois de médiation pour la mise à disposition gratuite, précaire et révocable d'une partie de la propriété communale située 5, rue de la Garenne à Fresnes

Décision n° 2007-106 du 5 juillet 2007 : Couverture sanitaire du 29 juin 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française

- **Décision n° 2007-107 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 3, rue de Chevilly

- **Décision n° 2007-108 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, rue Moulinot

- **Décision n° 2007-109 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 13 bis, rue de Montjean

- **Décision n° 2007-110 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 40 à 64, rue Emile Zola

- **Décision n° 2007-111 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 77, boulevard Jean Jaurès

- **Décision n° 2007-112 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 52 à 82, avenue de la Division Leclerc, avenue Edouard Herriot et 16, rue Henri Barbusse

- **Décision n° 2007-113 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 15, rue Roger Salengro

- **Décision n° 2007-114 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1, résidence de Tourvoie

- **Décision n° 2007-115 du 6 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, allée Gervaise

- **Décision n° 2007-116 du 13 juillet 2007** : Couverture sanitaire du 14 juillet 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française

- **Décision n° 2007-117 du 13 juillet 2007** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec la compagnie remue-ménage

- **Décision n° 2007-118 du 16 juillet 2007** : Passation d'une convention avec l'association Le coup de pouce pour la mise à disposition gratuite, précaire et révocable de la propriété communale située 19, rue Henri Barbusse à Fresnes

- **Décision n° 2007-119 du 16 juillet 2007** : Passation d'une convention avec la société d'économie mixte locale Sofrechal pour la mise à disposition précaire et révocable de la propriété communale située 18, rue Emile Zola à Fresnes

- **Décision n° 2007-120 du 16 juillet 2007** : Passation d'une convention avec Monsieur Thierry Attellan pour son relogement provisoire dans la propriété communale sise 18, avenue de la République à Fresnes
- **Décision n° 2007-121 du 23 juillet 2007** : Emprunt de 3 250 000 euros à contracter auprès de Dexia-CLF pour le financement partiel du programme d'investissements 2007
- **Décision n° 2007-122 du 23 juillet 2007** : Emprunt de 520 000 euros à contracter auprès de Dexia-CLF pour le financement partiel du programme d'investissements 2007
- **Décision n° 2007-123 du 23 juillet 2007** : Ligne de trésorerie - Approbation du contrat passé avec la Caisse d'épargne d'Ile-de-France
- **Décision n° 2007-124 du 26 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 75, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-125 du 26 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 27, avenue du docteur Schweitzer
- **Décision n° 2007-126 du 26 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 89, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2007-127 du 26 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 27, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2007-128 du 26 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis rue Auguste Daix
- **Décision n° 2007-129 du 26 juillet 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de garage sis 52 à 82, avenue de la Division Leclerc, avenue Edouard Herriot et 16, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2007-130 du 31 juillet 2007** : Contrat de vente avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2007-131 du 1er août 2007** : Couverture sanitaire du 9 septembre 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2007-132 du 7 août 2007** : Convention avec la Mutuelle des Professions de l'Automobile (M.P.A.) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-133 du 14 août 2007** : Convention avec le Centre Gestion Règlements Maladies (CGRM) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 27 juin 2007, à savoir :

- **Marché n° 36 du 5 juillet 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec la société Afilec pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien de plomberie et d'électricité des bâtiments communaux

- **Marché n° 37 du 5 juillet 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de travaux avec les établissements Grun pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien d'étanchéité, de couverture et de zinguerie des bâtiments communaux
- **Marché n° 38 du 23 juillet 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Forclum Seine Essonne - Electrofrance pour l'installation et la dépose des illuminations de Noël
- **Marché n° 39 du 30 juillet 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Kompan pour la maintenance des équipements et aires de jeux
- **Marché n° 40 du 10 août 2007** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Les Paveurs de Montrouge pour la réfection d'une partie des allées piétonnes du parc André Villette
- **Marché n° 41 du 20 août 2007** : Conclusion d'un marché de services avec l'association CAT Les amis de l'atelier pour la reliure, le brochage et la réparation des livres de la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes (lot n° 1)
- **Marché n° 42 du 27 août 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Rénov'livres pour la reliure, le brochage et la réparation des livres de la bibliothèque municipale de la ville de Fresnes (lot n° 2)

IV - EXERCICE 2007 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Afin de venir en aide aux populations de la Martinique et de la Guadeloupe victimes de l'ouragan "Dean" et aux personnes touchées par le séisme au Pérou, Monsieur le Maire propose le vote de deux subventions de solidarité de 1 500 euros qui seront versées au Comité de Fresnes du Secours populaire français.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de trois mille euros pour la section de fonctionnement.

V - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - TRANSFORMATION DE LA CONSULTATION DE PSYCHOLOGIE - FIXATION DU TARIF

Le temps alloué par la Caisse primaire d'assurance maladie aux consultations médicales diagnostic orientation (CMDO) étant supérieur aux besoins réels, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer une consultation de psychologie accessible sur prescription médicale et de formaliser les consultations gratuites de psychologie en consultations payantes au prix de 18 euros la consultation d'une demi-heure.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

VI - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE LA CRÈCHE DÉPARTEMENTALE ET DE LA P.M.I.

Afin de tenir compte du dernier planning de réalisation des opérations de reconstruction et d'aménagement du groupe scolaire Jean Monnet-Les Marguerites, il est proposé de modifier les termes de la convention passée avec le Conseil général du Val-de-Marne et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes relative à la reconstruction de la crèche départementale et de la P.M.I., en décalant jusqu'au 31 décembre 2012 la date de la mise à disposition du terrain d'évolution du groupe scolaire Maryse Bastié-Les Bleuets permettant la relocalisation provisoire des bâtiments.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 2 à la convention avec le Conseil général du Val-de-Marne et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

VII - INSTALLATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ANNEXE POUR L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE RADIOTELEPHONIE PAR LA SOCIETE S.F.R. - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE LE 24 NOVEMBRE 2004

Afin d'améliorer l'exploitation du réseau et ainsi rendre un service performant et de qualité aux usagers, la société française de radiotéléphone, dont le siège social est 42, avenue de Friedland à Paris 8^e, souhaite rajouter sur les emplacements qu'elle occupe déjà dépendant des installations du centre technique municipal annexe, sis chemin des Otages, des équipements pour l'exploitation du réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette nouvelle implantation, moyennant une redevance annuelle de 9 800 euros hors taxes.

VIII - REALISATION D'UN ESPACE VERT DE PROXIMITE AVEC PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la construction de l'immeuble sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine devant accueillir une résidence pour personnes âgées et des logements sociaux, la commune envisage d'aménager un espace vert ouvert au public d'une superficie d'environ 1 200 mètres carrés en vue de proposer aux habitants un lieu récréatif de détente et de promenade mais aussi d'observation d'une faune et d'une flore diversifiées.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dont le coût est estimé à 130 000 euros toutes taxes comprises, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec ledit partenaire.

IX - ETUDE ET REALISATION D'UN ESPACE VERT DE PROXIMITE AVEC PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE

Dans le cadre de la construction de l'immeuble sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine devant accueillir une résidence pour personnes âgées et des logements sociaux, la commune envisage d'aménager un espace vert ouvert au public d'une superficie d'environ 1 200 mètres carrés en vue de proposer aux habitants un lieu récréatif de détente et de promenade mais aussi d'observation d'une faune et d'une flore diversifiées.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux dont les coûts sont respectivement estimés à 25 000 et 130 000 euros toutes taxes comprises, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec ledit partenaire.

X - REALISATION D'UN ESPACE VERT DE PROXIMITE AVEC PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Dans le cadre de la construction de l'immeuble sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine devant accueillir une résidence pour personnes âgées et des logements sociaux, la commune envisage d'aménager un espace vert ouvert au public d'une superficie d'environ 1 200 mètres carrés en vue de proposer aux habitants un lieu récréatif de détente et de promenade mais aussi d'observation d'une faune et d'une flore diversifiées.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux dont le coût est estimé à 130 000 euros toutes taxes comprises, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec ledit partenaire.

XI - CREATION D'UN SENTIER DE GRANDE RANDONNEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - AUTORISATION DONNEE AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE PEDESTRE

Par lettre du 3 juillet 2007, le vice-président chargé des transports de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a fait savoir à la commune qu'il avait été contacté par le comité départemental de la randonnée de la fédération française de randonnée pédestre qui souhaite créer sur le territoire de la CAVB un sentier de grande randonnée.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, ledit comité à procéder au balisage des rues du docteur Schweitzer, Yvon, Louis et du Capricorne, l'avenue Paul Vaillant-Couturier, les allées de la Résidence et de la Grenouillère, le boulevard Pasteur ainsi que la passerelle située sur la RN 186, afin d'y créer un sentier de grande randonnée qui sera une branche du GR11 et inscrit à ce titre au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée.

XII - CONSERVATOIRE D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Afin d'organiser au mieux le fonctionnement du conservatoire d'arts plastiques et des arts de la scène, dont les objectifs sont de favoriser la découverte et l'accès pour tous aux arts visuels et aux arts scéniques par la pratique artistique, il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur les dispositions du règlement intérieur établi à cet effet et régissant notamment les modalités d'inscription et de fonctionnement, d'accès aux services, de protection des usagers et des locaux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du conservatoire d'arts plastiques et des arts de la scène.

XIII - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2006

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2006, portant sur le fonctionnement de ladite structure.

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport d'activité.

XIV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2006

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2006, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XV - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 649 à 650.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq.

Fait à Fresnes, le 17 septembre 2007

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mmes Marie-Claude Vally, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Maryline Cordelat, Martine Bodineau.

Excusés : M. Alain Perrigault représenté par M. Israël
Mme Odile Binaux représentée par M. Veston
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
M. Pierre Aioutz représenté par M. Ouvrard
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. Doms
M. Claude Sanchez représenté par M. Vafiades
Mme Muriel Ethève représentée par Mme Vally
Mme Valérie Dubois représentée par Mme Gautier-Tironneau
Mlle Marianne Vignaud représentée par Mme Da Silva
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. El Amrani
Mme Marianne Lemaire représentée par M. Rychter
M. Gérard Darmon
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Pradier
M. François Attia
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Grave
M. Mickaël Goasdoué représenté par Mme Chavanon-Aublanc

Mme Annick Damany est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2007 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 22 août 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-134 du 22 août 2007** : Passation d'une convention avec Madame Nicole Gautier-Chauvreau et Monsieur Pascal Manat pour leur relogement provisoire dans l'appartement communal sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2007-135 du 3 septembre 2007** : Convention avec la Mutuelle interdépartementale pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-136 du 6 septembre 2007** : Opération "Tous en club" - Passation d'une convention avec le point information jeunesse
- **Décision n° 2007-137 du 6 septembre 2007** : Passation du traité d'abonnement pour la fourniture de chaleur géothermique au nouveau groupe scolaire Les Frères Lumière avec la société fresnoise de distribution thermique Sofredith
- **Décision n° 2007-138 du 11 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de parking sis 1 à 11 ter, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2007-139 du 11 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 36, rue du Professeur Einstein
- **Décision n° 2007-140 du 11 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8, rue de la Terrasse
- **Décision n° 2007-141 du 11 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 83, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-142 du 11 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 12, rue de la Garenne
- **Décision n° 2007-143 du 12 septembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société Blue Line Production pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-144 du 13 septembre 2007** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession de vente d'un spectacle
- **Décision n° 2007-145 du 13 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, allée Gervaise
- **Décision n° 2007-146 du 13 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2007-147 du 13 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des constructions à usage de bureaux, d'entrepôts et des emplacements de stationnement sis avenue des Prés et 57-61, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2007-148 du 21 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5, rue Roger Salengro

- **Décision n° 2007-149 du 21 septembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de voiture sis 1, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2007-150 du 25 septembre 2007** : Passation d'une convention avec le festiVal-de-Marne pour la réalisation d'un concert
- **Décision n° 2007-151 du 4 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1, rue de la Cité Jeanne d'Arc
- **Décision n° 2007-152 du 4 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 9, rue du docteur Charcot

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 29 août 2007, à savoir :

- **Marché n° 43 du 30 août 2007** : Conclusion d'un marché à bons de commande de services avec la société Vortex pour le transport scolaire d'enfants handicapés
- **Marché n° 44 du 25 septembre 2007** : Conclusion d'un marché de services avec le Cabinet Delsol et associés pour l'élaboration et l'assistance à la mise en œuvre d'une nomenclature marchés publics

IV - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL - REPARTITION POUR L'ANNEE 2007

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations à caractère local, allouée à la commune au titre de l'année 2007, s'élève, sur la base de 0,64 euro par habitant, à la somme de 16 136,32 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir comme suit cette somme entre les associations désignées ci-dessous :

- Association sportive du collège Francine Fromond	200,00 €
- Association sportive du collège Jean Charcot	450,00 €
- Maison des jeunes et de la culture	9 136,32 €
- Association le coup de pouce - épicerie sociale	4 350,00 €
- Point info jeunesse	2 000,00 €

V - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SPORTIF - ATTRIBUTION POUR L'ANNEE 2007

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations locales à caractère sportif, allouée à la commune au titre de l'année 2007, s'élève, sur la base de 0,35 euro par habitant, à la somme de 8 824,55 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir cette somme comme suit:

- Association amicale sportive de Fresnes (A.A.S.F.)	3 324,55 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section rugby	2 500,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section football	1 500,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section triathlon	1 500,00 €

VI - EXERCICE 2007 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Par délibérations de ce jour, le Conseil municipal ayant décidé la répartition des deux dotations départementales de fonctionnement destinées aux associations au titre de l'année 2007, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à ces reversements.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 4 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de vingt-quatre mille neuf cent soixante euros et quatre-vingt-sept centimes pour la section de fonctionnement.

VII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - INSTITUTION D'UNE NOUVELLE REDEVANCE POUR L'INSTALLATION DE LOCAUX DE SERVICE DE LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

La régie autonome des transports parisiens souhaitant mettre en place un local pour les besoins des agents de ses services au terminus de la ligne n° 184 situé boulevard Pasteur, face aux numéros 5 à 7, il convient de définir le montant de la redevance correspondant à cette occupation du domaine public, comme suit :

	Tarif retenu	Pénalités par infraction
- Local de service	2,50 €/m ² /mois	5 €/m ² /mois

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et qui s'appliquera dès que la délibération sera exécutoire.

VIII - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UNE ECOLE MATERNELLE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Question retirée de l'ordre du jour.

IX - FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PREMIERE PART AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Le fonds d'aménagement urbain a vocation à aider financièrement les communes éligibles et les établissements publics de coopération intercommunale pour des actions foncières et immobilières en faveur du logement social. Dans ce cadre, la commune sollicite son attribution pour un montant de 104 393 euros au titre de l'année 2006 pour le versement d'une subvention pour surcharge foncière de 264 326 euros accordée à la S.A. d'H.L.M. Efidis dans le cadre d'un programme de construction de 54 logements sociaux sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du préfet de la région Ile-de-France le versement de la première part du fonds d'aménagement urbain au titre de l'année 2006.

X - FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SECONDE PART AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal a sollicité auprès du préfet de la région Ile-de-France le versement de la première part du fonds d'aménagement urbain au titre de l'année 2006. Parallèlement, il est proposé de solliciter l'attribution de la seconde part de la subvention pour un montant de 350 000 euros au titre de l'année 2006 pour l'acquisition immobilière de quatorze logements sociaux d'une SHON de 756 mètres carrés au rez-de-chaussée de l'immeuble à édifier sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du préfet de la région Ile-de-France le versement de la seconde part du fonds d'aménagement urbain au titre de l'année 2006.

XI - MODALITES D'ETABLISSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE D'ELECTRICITE ET DE PERCEPTION PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION AUX LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

L'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité conduisant à la multiplicité des fournisseurs d'électricité, il est nécessaire de contrôler la perception de la taxe communale d'électricité dont le taux est fixé à 8 %. Le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication se propose de la percevoir aux lieu et place de la commune et de conserver 1 % de son montant afin de compenser les frais de gestion et de contrôle.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XII - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT EN VAL-DE-BIEVRE 2007-2013

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale complétée par la loi solidarité et renouvellement urbain de décembre 2000, la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre sollicite l'avis des sept communes membres sur le programme local de l'habitat en Val-de-Bièvre pour la période 2007-2013, dont l'objet est globalement la définition d'une politique du logement d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet du programme local de l'habitat en Val-de-Bièvre pour 2007 à 2013 et charge le président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution dudit projet.

La séance est levée à vingt heures dix.

Fait à Fresnes, le 23 octobre 2007

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiades, Mme Rachida Sadane-El Amrani, M. Marouan El Amrani, Mmes Marianne Lemaire, Frédérique Pradier, Viviane Fulcher, M. Didier Rychter, Mmes Catherine Bruneton, Martine Bodineau.

Excusés : M. Henri Israël représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Odile Binaux représentée par M. Doms
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
Mme Marie-Laure Langlois représentée par Mme Gautier-Tironneau
M. Claude Sanchez représenté par M. Veston
Mme Muriel Ethève représentée par Mme Vally
Mme Valérie Dubois représentée par Mme Sadane-El Amrani
Mlle Marianne Vignaud représentée par Mme Da Silva
M. Gérard Darmon
M. François Attia
Mme Maryline Cordelat représentée par Mme Pradier
M. Mickaël Goasdoué représenté par M. Vafiades

M. Philippe Vafiades est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 18 OCTOBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2007 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 9 octobre 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-153 du 9 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2007-154 du 9 octobre 2007** : Passation d'un contrat avec la société GFI Progiciels en vue de la maintenance de progiciels informatiques installés à la mairie de Fresnes
- **Décision n° 2007-155 du 15 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 57, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2007-156 du 18 octobre 2007** : Passation d'un contrat avec la société Zamora productions pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-157 du 22 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 22, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2007-158 du 22 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial avec réserve et des parkings sis 26 à 32, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2007-159 du 22 octobre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 3, rue de Chevilly
- **Décision n° 2007-160 du 22 octobre 2007** : Passation d'une convention avec la compagnie La Bouche d'ombre pour la mise en œuvre d'une résidence-théâtre
- **Décision n° 2007-161 du 22 octobre 2007** : Passation d'un contrat avec la compagnie Cartoun sardines théâtre pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-162 du 24 octobre 2007** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention passée entre la commune et la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France Habitat Social pour la prorogation de l'occupation des locaux communaux situés 33, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2007-163 du 25 octobre 2007** : Passation d'un contrat avec la Sarl F2F Music pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-164 du 25 octobre 2007** : Passation d'une convention entre la commune et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour la mise à disposition précaire et révocable d'une partie du rez-de-chaussée de la propriété communale sise 33, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2007-165 du 5 novembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5 à 9, avenue du Parc des Sports et 69-71, boulevard Jean Jaurès

III - EXERCICE 2007 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 5

Une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2006 étant intervenue lors du vote du budget primitif 2007, l'élaboration d'un budget supplémentaire 2007 n'est pas techniquement nécessaire. Toutefois, afin de procéder à un ajustement des dépenses et des recettes, il convient de prendre une décision modificative.

Le Conseil municipal vote, par 27 voix pour et 6 abstentions, la décision modificative n° 5 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros pour la section de fonctionnement et à la somme de zéro euro pour la section d'investissement.

IV - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UNE ECOLE MATERNELLE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Au cours de sa réunion du 14 novembre 2007, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés de travaux pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle les Marguerites et d'un centre de loisirs à la société Ehrmann pour les lots n° 1 : gros œuvre, VRD et n° 2 couverture, bardage, à la société A.I.D.E. pour le lot n° 3 : menuiseries extérieures, fermetures, à la société Projis pour les lots n° 4 : serrurerie, n° 5 : finitions et n° 6 : plomberie, chauffage, ventilation, à la société Ateei pour le lot n° 7 : électricité et à la société Thyssenndrupp pour le lot n° 8 : ascenseur.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les revêtir de sa signature.

V - ASSURANCES - PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE PRESTATION DE SERVICE

Au cours de sa réunion du 15 octobre 2007, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de prestation de service pour la souscription de polices d'assurances pour la commune de Fresnes, la caisse des écoles, le centre communal d'action sociale et le syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Hay-les-Roses regroupés en groupement de commande à la société SMACL pour le lot n° 1 : services d'assurances responsabilité civile générale, à la société GAN pour le lot n° 2 : dommages ou pertes, à la société SMACL pour le lot n° 3 : flotte automobile, à la société CNP pour le lot n° 4 : prévoyance et à la société CFDP pour le lot n° 5 : protection juridique.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les revêtir de sa signature.

VI - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE - AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX

Dans le cadre du marché passé avec la société Campenon Bernard Construction pour la construction du groupe scolaire Les Frères Lumière, des modifications de prestations ayant été apportées pendant le déroulement du chantier, un avenant a été établi portant ainsi le montant dudit marché de la somme de 9 886 338,38 euros à la somme de 9 915 556,03 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction sise 204, rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

VII - BAREME DE CLASSEMENT DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2008

L'assemblée municipale doit arrêter le barème de classement des familles qui sera applicable durant l'année 2008. La modification proposée par rapport à l'année 2007 porte sur le relèvement de 1,43 % de toutes les limites des tranches de ressources afin de tenir compte de la hausse des prix et sur les montants des abattements appliqués aux locataires et aux familles en accession à la propriété, pour les frais relatifs à leur habitation.

Le Conseil municipal fait sien, par 27 voix pour et 6 abstentions, la proposition qui lui est soumise et approuve le nouveau barème de classement des familles pour l'année 2008.

VIII - INSTITUTION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CANALISATIONS DE GAZ

Délibération retirée de l'ordre du jour.

IX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2006

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication a adressé le rapport annuel d'activité pour l'année 2006, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

X - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2006

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a adressé le rapport annuel d'activités pour l'année 2006, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XI - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 650 à 651.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE "A" EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

Afin de répondre aux différents besoins de la direction des moyens généraux et du développement territorial, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent de catégorie A qui sera pourvu par un agent non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XIII - VŒU RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR D'ILE-DE-FRANCE

L'assemblée délibérante souhaite présenter un vœu portant sur le schéma directeur de la région Ile-de-France, celui-ci déterminant les choix d'aménagement des prochaines années dans les domaines urbains, de logement, de transport, de développement économique et de préservation de l'environnement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'urgence, partage les orientations arrêtées dans le schéma directeur de la région Ile-de-France, encourage les habitants de la commune à participer à l'enquête publique actuellement en cours en déposant une contribution à la sous-préfecture de L'Hay-les-Roses avant le 8 décembre 2007, invite les citoyens à enrichir le document par la demande d'achèvement des travaux de l'A86 sur le territoire de la commune et par l'inscription du projet de métro Orbival et demande au Conseil régional de compléter son schéma directeur par ces deux projets.

La séance est levée à vingt-deux heures dix.

Fait à Fresnes, le 27 novembre 2007

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2007

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille sept, le treize décembre, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Mme Odile Binaux, MM. Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mmes Marie-Claude Vally, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiades, Mme Rachida Sadane-El Amrani, M. Marouan El Amrani, Mmes Marianne Lemaire, Frédérique Pradier, Viviane Fulcher, M. Didier Rychter, Mme Catherine Bruneton.

Excusés : M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
M. Pierre Aioutz représenté par Mme Vally
Mme Marie-Laure Langlois représentée par Mme Chavanon-Aublanc
M. Claude Sanchez représenté par M. Veston
Mme Valérie Dubois représentée par M. Doms
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Perrigault
M. Gérard Darmon
M. François Attia représenté par M. Rychter
Mme Maryline Cordelat représentée par Mme Lemaire
Mme Martine Bodineau représentée par Mme Pradier
M. Mickaël Goasdoué représenté par M. Israël

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 13 novembre 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-166 du 13 novembre 2007 :** Couverture sanitaire du 8 décembre 2007 - Convention avec la Croix-Rouge Française

- **Décision n° 2007-167 du 19 novembre 2007** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle
- **Décision n° 2007-168 du 19 novembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société Audience pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-169 du 22 novembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 41, rue Auguste Daix et 17-19, avenue du Parc des Sports
- **Décision n° 2007-170 du 22 novembre 2007** : Passation d'un contrat avec l'orchestre Léon Barzin pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-171 du 22 novembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des emplacements de parking sis avenue du Parc Médicis
- **Décision n° 2007-172 du 26 novembre 2007** : Convention avec Forclum Santé, mutuelle d'entreprise pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-173 du 28 novembre 2007** : Passation d'une convention bipartite entre la commune et la Régie autonome des transports parisiens pour l'occupation temporaire du domaine public carrefour de la Déportation face aux numéros 5-7, boulevard Pasteur à Fresnes

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 9 novembre 2007, à savoir :

- **Marché n° 45 du 9 novembre 2007** : Conclusion d'un marché avec la société Synerclean pour l'acquisition et la livraison de matériels de nettoyage et d'entretien
- **Marché n° 46 du 9 novembre 2007** : Conclusion d'un marché avec la société Richardson pour l'acquisition de fournitures et de matériel de chauffage
- **Marché n° 47 du 14 novembre 2007** : Conclusion d'un marché avec la société Acial pour l'acquisition de mobilier et matériel en inox pour le service de la restauration et la cuisine (lot n° 1 : vestiaires)
- **Marché n° 48 du 14 novembre 2007** : Conclusion d'un marché avec la société Réalinox pour l'acquisition de mobilier et matériel en inox pour le service de la restauration et la cuisine (lot n° 2 : armoires et lot n° 3 : chariot)
- **Marché n° 49 du 26 novembre 2007** : Conclusion d'un marché avec la société Jallerat pour l'acquisition d'outillage pour les ateliers municipaux (lot n° 5 : coudeuse)

III - EXERCICE 2007 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Afin de venir en aide aux populations du Bangladesh victimes du passage du cyclone Sidr, Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention de solidarité de 1 500 euros qui sera versée au Comité de Fresnes du Secours populaire français.

Par ailleurs, il est procédé à des virements de crédits afin d'effectuer, pour la section de fonctionnement, des ajustements sur les charges de personnel et pour assurer, en section d'investissement, la continuité des paiements au cours des premiers mois de l'exercice 2008.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 6 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de deux mille trois cent cinquante euros pour la section de fonctionnement et à la somme de zéro euro pour la section d'investissement.

IV - PRODUITS IRRECOUVRABLES - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Receveur municipal n'ayant pu recouvrer un ensemble de produits relatifs aux exercices 1987 à 1995, en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, en sollicite l'admission en non-valeur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur ces créances pour la somme de 23 835,95 euros.

V - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION A CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Pour assurer la trésorerie de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale, et pour permettre le bon fonctionnement des activités de certaines associations locales importantes, il s'avère indispensable de pouvoir verser à leur profit, avant le vote du budget primitif 2008, un acompte de subvention qui leur sera allouée au titre dudit exercice.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser dès le mois de janvier prochain un acompte de subvention à valoir sur l'exercice 2008 à certains organismes et associations locales, en cas de difficultés de trésorerie.

VI - GARANTIES D'EMPRUNT - TRANSFERT DE LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE AUX RESIDENCES SOCIALES ILE-DE-FRANCE

La ville a accordé des garanties d'emprunt à la S.A. d'H.L.M. "Le logement familial du bassin parisien", devenu en 1988 la Résidence Urbaine de France, pour le financement de 48 logements HLM et d'un foyer pour personnes seules de 51 chambres sis avenue de la Liberté à Fresnes. Celle-ci ayant décidé de céder, au 1er janvier 2008, les foyers et établissements à redevance qu'elle détient en Ile-de-France à la société "Résidences sociales d'Ile-de-France", dont le siège social est 159, rue Nationale à Paris 13^e, il convient de lui transférer la garantie d'emprunts correspondante.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 239 421,19 euros contractés par la Résidence Urbaine de France auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transférés aux Résidences sociales d'Ile-de-France.

VII - URBANISME - EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT DE 26 LOGEMENTS PLS SITUES AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - GARANTIE D'EMPRUNTS

L'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune, pour un emprunt d'un montant total de 1 153 791 euros qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, destiné à financer l'acquisition de 26 logements PLS sis avenue de la Division Leclerc.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à l'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne pour le remboursement de ce prêt.

VIII - CIMETIERE COMMUNAL - TAXES ET CONCESSIONS FUNERAIRES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Eu égard aux investissements faits en 2006, 2007 et prévus en 2008, il est proposé pour l'année 2008 de majorer de l'ordre de 1,5 % les taxes funéraires et de 5 % les concessions dont les nouveaux tarifs s'établiraient ainsi qu'il suit :

Taxes funéraires

- taxe d'inhumation	45,70 €
- taxe de convoi.....	61,00 €
- taxe de caveau provisoire (premier mois)	45,70 €
. par jour supplémentaire	3,05 €
- vacation de police	7,10 €

Concessions de terrain

- concession temporaire de dix ans	105,00 €
- concession trentenaire	630,00 €
- concession cinquantaenaire	1 365,00 €

Concessions de cases de columbarium

- concession trentenaire	525,00 €
- concession cinquantaenaire	945,00 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2008.

IX - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Pour l'année 2008, il est proposé de majorer de l'ordre de 1,5 % les tarifs de location des salles municipales.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette majoration et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2008 :

- associations locales à caractère privé :

. salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier	103,00 €
. petit gymnase	230,00 €
. grange d'imière de la ferme de Cottinville	249,50 €

La location d'un grand gymnase ne pouvant être qu'exceptionnelle ferait l'objet d'un tarif spécial.

- particuliers à l'occasion de fêtes à caractère familial :

. salle Henri Pujo (premier étage)	164,00 €
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	164,00 €

X - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Pour l'année 2008, il est proposé de majorer de l'ordre de 1,5 % les différents tarifs des repas servis au restaurant du centre administratif.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2008 :

- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430 (complément de 4,30 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)	2,40 €	- ticket gris
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540 (complément de 3,50 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)	3,20 €	- ticket violet
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540 (complément de 2,80 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)	3,90 €	- ticket bleu
- Enfant mineur du personnel communal	3,90 €	- ticket bleu
- Conjoint, enfant majeur, invité, membre du Conseil municipal, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif	6,70 €	- ticket jaune
- Agent départemental de la circonscription d'actions sanitaires et sociales de Fresnes (complément de 2,74 euros versé par le département du Val-de-Marne)	3,96 €	- ticket rose
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 465 (complément de 3,31 euros versé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	3,39 €	- ticket rouge
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 465 (complément de 2,23 euros versé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	4,47 €	- ticket beige
- Agent de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne (complément de 4,98 euros versé par la C.P.A.M.)	1,72 €	- ticket vert
- Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne et de l'association d'insertion et de formation professionnelle	2,40 €	- ticket gris
- Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	2,40 €	- ticket gris
- Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses, Rungis et Villejuif	2,40 €	- ticket gris

- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	2,40 €	- ticket gris
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	3,20 €	- ticket violet
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	3,90 €	- ticket bleu
- Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	3,90 €	- ticket bleu
- Boisson en sus	0,54 €	- ticket vert

XI - CONSULTATION DE PEDICURIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Pour l'année 2008, il est proposé de majorer de l'ordre de 1,5 % le tarif de référence d'une consultation de pédicurie au centre municipal de santé, portant ce dernier de 18,50 à 18,80 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau tarif de référence qui, pour tenir compte des différents niveaux de ressources et de l'origine territoriale des patients qui fréquentent la consultation de pédicurie, sera modulé ainsi qu'il suit :

- 50 % du tarif de référence pour les patients fresnois non imposables à l'impôt sur le revenu pour l'année 2007, soit 9,40 euros ;
- 80 % du tarif de référence pour tous les autres patients fresnois, soit 15,04 euros ;
- plein tarif pour les patients non domiciliés à Fresnes, soit 18,80 euros.

XII - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL POUR LES USAGERS NON-FRESNOIS A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Pour l'année 2008, il est proposé de majorer le droit d'inscription à la bibliothèque municipale pour les usagers non-fresnois leur permettant ainsi d'accéder, pendant une année entière, à cet équipement. Ce tarif, porté de 59,80 euros à 60,00 euros, ne s'appliquerait pas aux personnes justifiant d'un emploi à Fresnes et aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir les communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif ainsi qu'aux bénéficiaires de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2008.

XIII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - NOUVELLES REDEVANCES A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Pour l'année 2008, il est proposé d'instituer un tarif d'occupation du domaine public pour les rôtissoires implantées sur le trottoir, au droit des commerces et de majorer de l'ordre de 1,5 % les redevances pour l'occupation du domaine public applicables aux administrés, aux commerçants et aux sociétés qui auront effectué une demande auprès des services municipaux.

Le Conseil municipal fait siennes, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2008.

Occupations	Tarifs retenus	Pénalités par infraction
Commerces ambulants . tous commerces superficie d'occupation limitée à 20 m ²	Tarif annuel forfaitaire . 1 installation par semaine → 778,00 €/an . 2 et 3 installations par semaine → 1 111,60 €/an . 4 installations ou plus par semaine → 2 445,60 €/an	1 400 € 2 000 € 4 400 €
Terrasses de café . café ouvert	43,30 €/mètre carré	80 €
Emplacements ponctuels - camion de vente, d'exposition - camion de déménagement - camion nettoyage de vitres	16,70 €/véhicule/jour 16,70 €/jour 33,30 €/jour	200 € 200 € 200 €
Tournage de films . court métrage . long métrage et publicité	333,50 €/jour 666,80 €/jour	1 000 € 2 000 €
Bureau de vente et d'exposition de logements	9,30 €/mois/mètre carré d'emprise au sol	1 000 €
Extensions de commerces sur trottoir . tous commerces . implantation d'une rôtissoire	Tarif annuel forfaitaire : 111,10 € par 5 mètres carrés Tarif annuel : 20 €/m ²	300 € par 5 mètres carrés 60 €
Forains - manèges - stands commerçants (villages gourmands, marché de Noël) - banquistes et spectacles de marionnettes - petit cirque - cirque de taille moyenne	22,20 €/jour 18,10 €/jour/mètre linéaire d'exposition 54,45 €/jour 108,75 €/jour 181,50 €/jour	60 € 60 € 150 € 300 € 500 €
Brocantes	333,50 €	500 €
Bennes	forfait semaine : 22,20 € week-end : 11,10 €	100 € 50 €
Palissade de chantier	forfait : 111,15 €/mois (tout mois entamé est dû)	300 €
Echafaudage	11,15 €/mètre linéaire/semaine	30 €
Engins et matériels de chantier	11,15 €/engin/semaine	100 €
Matériaux	forfait : 55,60 €/semaine	150 €
Bungalows de chantier	forfait : 333,50 €/mois	1 000 €
Emprise de chantier sur le domaine public (ex. : passage couvert pour piétons)	forfait : 111,15 €/mois	300 €
Surplomb du domaine public	forfait : 111,15 €	-

XIV - EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE L'AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER - MAJORATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1er JANVIER 2008

Pour l'année 2008, il est proposé de majorer, en application de la formule de variation contractuelle figurant dans la convention d'affermage, de l'ordre de 2,81 % les tarifs des droits de place du marché de l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit qu'en vertu de l'avenant n° 3 au contrat de concession établi entre la ville de Fresnes et la société Lombard et Guérin, la commune versera au titre de l'année 2008 une indemnité compensatoire de 35 311 euros à ladite société et percevra une redevance de base de 4 560,91 euros et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, à compter du 1er janvier 2008 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux.....	2,15 €
- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,88 €
- Progression par place supplémentaire	0,61 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel	1,07 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour	0,75 €
- Place d'angle	1,07 €
- Droit de déchargement :	
. par véhicule	0,75 €

XV - ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE ELECTRO "TECKTONIK" - FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PARTICIPANTS

Afin de poursuivre le développement des activités organisées durant les vacances scolaires, la municipalité souhaite organiser une initiation à la danse electro, appelée Tecktonik, en direction de vingt jeunes Fresnois âgés de 16 à 25 ans du mercredi 26 au vendredi 29 décembre 2007 et du mercredi 2 au vendredi 4 janvier 2008 et dispensée par un artiste chorégraphe moyennant la somme de 630 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et fixe à 11 euros la participation demandée à chaque jeune pour suivre ledit stage.

XVI - CONSTRUCTION DE LA CITE SCOLAIRE - MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS

Au cours de sa réunion du 11 décembre 2007, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés de prestations intellectuelles relatifs à la construction de la cité scolaire à la société Qualiconsult pour les lots n° 1 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière HQE et n° 2 : mission de bureau de contrôle technique, à la société Ouest Coordination pour le lot n° 3 : mission de coordonnateur SPS, à la société Batiss pour le lot n° 4 : mission de coordonnateur SSI, à la société Cerc Albin pour le lot n° 5 : mission d'analyse économique et technique et à la société Arkepolis pour le lot n° 6 : mission d'analyse fonctionnelle.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés.

XVII - APPROVISIONNEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL EN FOURNITURES GENERALES - LOT N° 3 : PEINTURE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE DORISON

Afin de satisfaire aux besoins des services municipaux en fournitures générales jusqu'au 31 décembre 2007, un avenant au marché passé avec la société Dorison pour la fourniture de peinture a été établi augmentant ainsi le montant maximum de ce dernier de la somme de 3 297,16 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché passé le 25 mai 2005 pour la fourniture de peinture durant les années 2005-2006-2007 avec la société Dorison sise 21-23, rue Léonard de Vinci à Antony (Hauts-de-Seine).

XVIII - FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGERS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Au cours de sa réunion du 11 décembre 2007, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés de travaux pour les fournitures et livraison de produits d'entretien ménagers pour les services municipaux, le centre communal d'action sociale et la caisse des écoles regroupés en groupement de commande à la société Solier pour le lot n° 1 relatif aux produits d'entretien courant et de désinfection, à la société Juillard pour les lots n° 2 relatif aux équipements des sanitaires : matériels et accessoires, n° 3 relatif aux produits d'essuyage et jetables et n° 5 relatif aux sacs à déchets divers et à la société Adisco Daugeron pour le lot n° 4 relatif aux produits d'entretien et de désinfection pour la restauration.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les revêtir de sa signature.

XIX - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE - AVENANT N° 3 AU MARCHE DE TRAVAUX

Afin de tenir compte du désamiantage de l'ancienne école élémentaire du groupe scolaire les Frères Lumière effectué suite au diagnostic réalisé avant la démolition du bâtiment, un avenant au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction a été établi portant ainsi le montant dudit marché de la somme de 9 915 556,03 euros à la somme de 10 023 788,03 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 3 au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction sise 204, rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

XX - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA CERISAIE SUD - APPROBATION DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

La commission constituée en application de l'article R.300-8 de Code de l'urbanisme ayant émis un avis sur les candidatures le 12 juillet 2007 et un avis sur la proposition le 8 novembre 2007 permettant d'évaluer les qualités des candidatures et de la proposition, il convient de désigner la société chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Cerisaie sud.

Le Conseil municipal désigne, par 24 voix pour, 7 non-participations au vote et 3 abstentions, le groupement momentané formé par la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et l'office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne comme aménageur de ladite zone d'aménagement concerté, approuve le projet de traité de concession d'aménagement correspondant et autorise sa signature.

XXI - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE ENTRE LA VILLE ET LA SEMAF LE 29 NOVEMBRE 2003

Dans le cadre de la construction de la maison de quartier dans la Z.A.C. Charcot-Zola, il convient d'approuver un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passée entre la ville et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes le 29 novembre 2003, afin de fixer l'enveloppe financière définitive de l'opération et de figer la rémunération du mandataire.

Le Conseil municipal approuve, par 33 voix pour et 1 non-participation au vote, l'avenant n° 3 à la convention de mandat, portant l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à la somme de 1 114 087 euros toutes taxes comprises et de figer la rémunération du mandataire à 79 188 euros toutes taxes comprises.

XXII - EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD DE LA COMMUNE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AFFERMAGE

La convention d'affermage passée avec la société Lombard et Guérin, désignée en qualité de délégataire pour l'exploitation du marché d'approvisionnement nord de la commune, arrivant à son terme le 31 décembre 2007, il convient, conformément à l'article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales, de la prolonger de deux mois, compte tenu des délais afférents à la procédure d'attribution des délégations de service public et afin d'assurer la continuité du service public.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et dit que le terme de la convention d'affermage passée avec la société Lombard et Guérin, sise 7, rue de l'Ecole de mars à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) est porté au 29 février 2008.

XXIII - GEOTHERMIE - SOCIETE FRESNOISE DE DISTRIBUTION THERMIQUE SOFREDITH - AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION

Afin de tenir compte du développement de l'urbanisation dans le périmètre de la concession et pour répondre aux demandes de raccordement sur le territoire, un avenant n° 3 au contrat de concession passé avec la société locale de chaleur Sofredith pour l'extension du réseau de distribution de chaleur au nord de la commune a été établi, modifiant les modalités de versement de l'indemnité en fin de contrat et précisant les durées d'amortissement des différents types d'installation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

XXIV - CONTRAT DE VENTE D'UNE REMORQUE A LA SOCIETE DUMERY

Une remorque de marque Mecanorem acquise le 10 juin 1991 étant devenue inutile, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de la céder à la société Dumery, dont le siège social est 192, rue de Crimée à Paris 19è, moyennant la somme de 3 500 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et décide de déclasser du domaine public ladite remorque, de la réformer et autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

XXV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication étant désormais habilité à exercer à titre optionnel la compétence "développement des énergies renouvelables", il est proposé à l'assemblée communale d'y adhérer compte tenu de l'intérêt que présente pour la commune la réalisation de production d'électricité par cellules photovoltaïques.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

XXVI - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2007

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 19 juin 2007, approuvant le principe de la délégation de service public par voie d'affermage de l'exploitation du marché nord de la ville et présentant les rapports portant sur les activités des sociétés R.G.C. Restauration, Sofrechal, Lombard et Guérin ainsi que de la société Sofredith.

Le Conseil municipal prend acte dudit compte rendu.

XXVII - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2006

Aux termes de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a adressé au maire le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement portant sur l'exercice 2006.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation qui lui est faite et dit que le rapport sera mis à la disposition du public en mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal.

XXVIII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2006

En application des dispositions de l'article L.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes a adressé à la commune le compte rendu d'activité pour l'exercice 2006, dont l'objet est d'informer le Conseil municipal sur l'état des actions entreprises dans le cadre de l'exécution du dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XXIX - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2006 DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes doivent soumettre à l'assemblée délibérante, pour approbation, le rapport d'activité pour l'exercice 2006.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 7 abstentions, ledit rapport d'activité.

XXX - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 562 à 653.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XXXI - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE FRESNES, LA COMPAGNIE AXA FRANCE IARD, LA SOCIETE LES CHARPENTIERIS DE PARIS ET LA SOCIETE OGIM

Le rapport de l'expertise diligentée par la ville pour déterminer les responsabilités des entreprises chargées de la réfection de la toiture de l'école Maryse Bastié n'ayant pas reconnu la responsabilité de la société Batihs, cette dernière et son assureur la compagnie Axa Iard France ont déposé une requête devant le tribunal administratif de Melun tendant au remboursement par la commune de la somme de 30 916,04 euros qui lui aurait été versée par ladite société. Cette somme n'ayant toujours pas été versée ni par Batihs, ni par Axa, un protocole transactionnel a été signé par les parties afin de renoncer à leurs recours.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le protocole transactionnel par lequel la compagnie Axa France Iard doit verser une somme indemnitaire définitive de 38 056,90 euros toutes taxes comprises à la commune et la ville doit s'acquitter d'une somme de 886,05 euros au titre de sa quote-part de responsabilité dans la surveillance du désordre litigieux, fixée à 10 % par l'expert judiciaire et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XXXII - VŒU D'URGENCE PORTANT SUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL-DE-MARNE

Le plan "Présence" de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne confirmant les craintes exprimées en juin 2007, les élus de l'assemblée délibérante souhaitent faire part à la C.P.A.M. du Val-de-Marne de leur opposition à la réorganisation des activités de ladite caisse dans le département, issue des différents plans, mécontentant les assurés sociaux et les agents mis en difficulté pour répondre à leurs demandes.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour et 2 abstentions, vote l'urgence, s'oppose avec la plus grande fermeté à la réduction des missions et activités du centre de sécurité sociale de L'Haÿ-les-Roses ainsi qu'à la réduction des jours d'ouverture de "l'Espace Service Information" de Fresnes, demande que le préfet organise une table ronde associant toutes les parties concernées et invite la direction de la caisse primaire d'assurance maladie à revoir son plan de réorganisation afin de l'adapter aux légitimes revendications des assurés sociaux.

La séance est levée à dix heures vingt-cinq.

Fresnes, le 18 décembre 2007

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY